Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 83 (1996)

Rubrik: Rapports et études

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapports

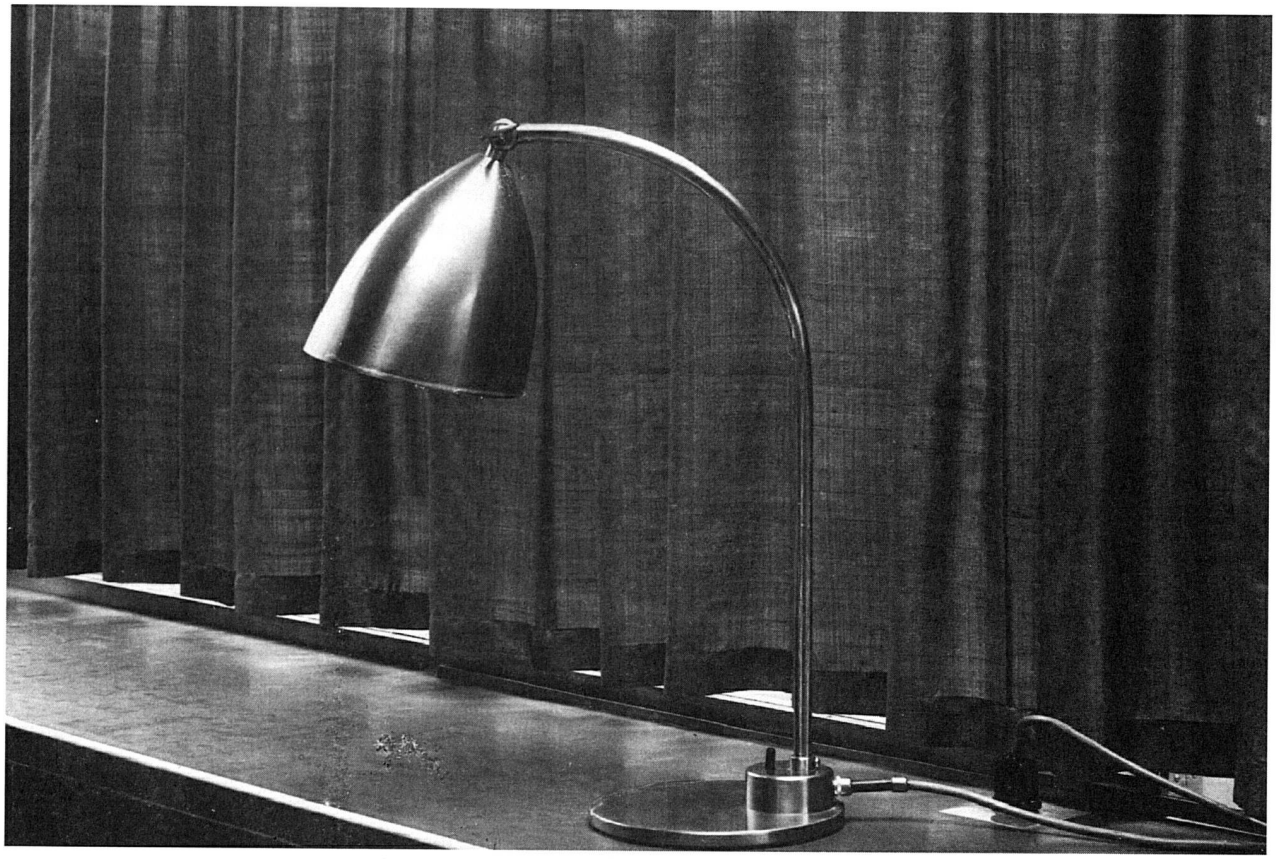

et études

Egon Wilhelm

Rapport d'activité de la Commission de la Bibliothèque

Lors de ses différentes réunions, la Commission de la Bibliothèque nationale suisse a traité de la poursuite des activités liées à la réorganisation de l'institution. C'est avec satisfaction qu'elle a pris acte du fait que l'automatisation et la construction des nouveaux magasins avaient avancé à grands pas. Démarré il y a quatre ans, le projet RAMSES a atteint une étape importante de son développement durant 1996, même si toutes les actions prévues au départ n'ont pas encore pu être réalisées.

La nouvelle ordonnance d'application de la loi sur la Bibliothèque nationale suisse a également retenu toute notre attention, car elle décrit de manière précise, outre les processus de fonctionnement de la Bibliothèque, les changements qui affecteront le mandat de la Commission dès l'année prochaine. La fusion de la Commission fédérale pour l'information scientifique avec la Commission de la Bibliothèque est également liée à cette redéfinition des tâches. Dès le 1er janvier 1997, la nouvelle Commission de la Bibliothèque nationale suisse se composera de neuf membres ; nous résumons ci-dessous la nature de sa mission.

La Commission est chargée de faire des propositions visant à établir une politique suisse dans le domaine de la documentation et de l'information scientifique et technique ; ces propositions doivent tenir compte de la politique scientifique suisse dans son ensemble et en particulier des buts décrits dans la loi sur la recherche ; enfin, ces propositions doivent être constamment adaptées aux développements futurs. Par ces propositions, la Commission travaille également au développement de systèmes et de réseaux de documentation et encourage la coordination des centres d'information dans le but de favoriser l'accès aux données et donc d'améliorer l'échange d'information. En outre, elle élabore des plans de développement pour la documentation du patrimoine informationnel ; elle examine la question des subventions accordées par la Confédération à des organismes scientifiques et étudie des mesures visant à la création et au développement de tels organismes conformément à l'article 16, paragraphe 3, alinéa b de la loi sur la recherche ; enfin elle conseille les divers services de la Confédération sur l'application de cet article dans le domaine de l'information.

Outre les séances plénières qui permettront à la Commission de débattre de ces questions, trois groupes de travail se réuniront séparément : le premier traitera de la politique et de la gestion de la Bibliothèque nationale suisse, le deuxième s'occupera des activités des Archives littéraires suisses, et le troisième des questions nationales et internationales.

Les trois à quatre prochaines années verront aboutir les travaux de réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse ; les nouveaux espaces architecturaux – les entrepôts souterrains et le bâtiment actuel complètement rénové et réaménagé pour répondre aux besoins des usagers et à ceux de l'administration de l'institution – procureront à la Bibliothèque nationale suisse un cadre moderne qui lui permettra, durant le prochain millénaire, de parfaitement mettre en valeur l'important patrimoine dont elle a la charge.

Il reste encore à accomplir un travail considérable pour atteindre ce but, tant au front qu'au haut commandement. Ce fut encourageant pour la Commission d'observer le zèle avec lequel la direction et le personnel de l'institution se sont mis au travail et travaillent encore. À tous un grand merci !

Je tiens également à remercier ici les membres qui quittent la Commission du travail enthousiaste qu'ils ont accompli en faveur de l'institution. Quant aux membres de la nouvelle Commission et des trois groupes de travail, je les salue chaleureusement et me réjouis de notre prochaine collaboration.

Composition de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse en 1996

Président :

Egon Wilhelm
Professeur, Uster

Membres :

Egon Ammann
Éditeur, Zurich

Duri Bezzola
Conseiller national, Scuol

Jacques Cordonier
Directeur de la Bibliothèque cantonale du Valais, Sion

Andrea Ghiringhelli
Directeur des Archives cantonales, Bellinzona

Doris Jakubec
Directrice du Centre de recherches sur les lettres romandes, Lausanne-Dorigny

Renate Nagel
Éditrice, Frauenfeld

Marlyse Pietri-Bachmann
Éditrice, Carouge-Genève

Alexandre Voisard
Écrivain, Courtlevant / France

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de la Bibliothèque nationale suisse

1996 : L'année des perspectives

Même si certaines réflexions ont débuté auparavant, la date officielle du démarrage de la réorganisation de la Bibliothèque nationale peut être fixée au 18 décembre 1992, journée au cours de laquelle le Parlement a voté la nouvelle loi régissant nos activités. Dans le message du Conseil fédéral, le plan de réorganisation prévoyait des travaux sur quatre ans. L'année 1996 marque donc la fin de cette première phase. Un état de situation détaillé a été soumis en décembre à la direction de l'Office fédéral de la culture. Celui-ci devrait le faire suivre au Département fédéral de l'Intérieur. (Une version condensée de ce texte est présentée plus loin dans le rapport, sous le titre : « Bilan de la réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse. »)

Qui dit « bilan » dit également « perspectives ». D'un côté, nous avons avancé à grands pas ; nous pouvons faire état de nets progrès aussi bien dans le domaine de l'automatisation que dans ceux des services ou de la promotion. Mais d'un autre côté, la situation dans laquelle se trouve actuellement la BN n'est pas encore conforme à nos souhaits, loin s'en faut. Il serait donc absurde d'annoncer la fin de la réorganisation, alors que précisément nous nous préparons à affronter une période de transition qui durera jusqu'au tournant du siècle. Le déménagement des collections dans les nouveaux magasins souterrains, l'installation provisoire des salles publiques au 1er étage de ces magasins et le redéploiement de tout le personnel au sein du bâtiment principal durant la période de rénovation des locaux représentent les différentes étapes qui nous permettront de rendre plus concrète la vision que nous nous étions faite de notre institution au début de la réorganisation.

À la fin de l'année 1995, peut-être encore dans l'euphorie des festivités du centenaire, nous avons décidé de placer l'année qui démarrait sous le signe des « perspectives ». Pourquoi ? Deux raisons nous y incitaient. La première avait trait à la réorganisation. L'échéance de cette dernière étant fixé théoriquement à la fin de 1996, nous étions conscients qu'il ne s'agissait là que d'une première étape. L'année 1996 devait nous permettre de faire un point de situation et de nous ouvrir à d'autres horizons. La seconde raison tenait aux opportunités que l'Administration fédérale semblait vouloir offrir à certains de ses offices. Le Gouvernement envisageait en effet d'adopter les principes de la nouvelle gestion publique (voir plus bas) en donnant plus d'autonomie et de responsabilités aux unités opérationnelles de l'Administration fédérale. Nous comptions bien pouvoir nous engager dans cette voie. En ce sens, les perspectives d'évolution paraissaient aussi concrètes qu'attrayantes.

Les faits marquants de l'année écoulée

Les réflexions sur le New Public Management

Au sein de l'Administration fédérale, le thème de la nouvelle gestion publique (*New Public Management*, ou NPM) est d'actualité depuis la fin de l'année 1995. Rappelons qu'il s'agit, comme son nom l'indique, d'une nouvelle façon d'envisager la gestion d'une administration publique ; pour le Gouvernement, cela revient essentiellement à confier des mandats de services à des unités opérationnelles et à leur octroyer des budgets globaux destinés à remplir ces mandats – budgets que ces unités doivent gérer de façon autonome. Au début de l'année 1996, le Conseil fédéral a fait savoir qu'il souhaitait favoriser l'implantation d'une telle gestion au sein de l'Administration fédérale et a donc invité les différents offices à lui proposer des projets allant dans ce sens. Après une courte mais intense réflexion, la direction de la Bibliothèque nationale suisse s'est déclarée prête à relever ce défi. Cette décision se fondait principalement sur les perspectives de

flexibilité et d'efficacité que pouvait offrir cette gestion à une institution telle que la nôtre. Le fait que plusieurs bibliothèques nationales pratiquent ce type de gestion avec succès depuis de nombreuses années nous confortait dans notre sentiment. La direction de la BN a donc soumis un rapport au Département de l'Intérieur, proposant qu'on lui attribue un mandat de services ainsi qu'un budget global. Malheureusement, et pour des raisons qui semblent être plus politiques que techniques, la proposition ne fut pas retenue par le Département. Elle n'a donc pas été transmise au Conseil fédéral et ne fait pas partie des onze projets sélectionnés par ce dernier.

Pour nous préparer à cette nouvelle gestion, nous avons introduit au 1er janvier 1996 un système de rapports d'activités que chaque collaborateur et collaboratrice est tenu de remplir. En effet, si une institution veut maîtriser ses coûts de gestion, il est évident qu'elle doit parfaitement connaître l'utilisation de ses ressources. Pour une institution comme la nôtre, les coûts de personnel sont de loin les plus importants ; il était donc nécessaire de les identifier précisément pour toutes nos activités afin de pouvoir mieux maîtriser ces dernières. À ce jour, aucune indication ne nous permettait d'estimer ces coûts, même globalement. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un système exigeant de tout collaborateur une quantification aussi précise que possible de ses tâches. D'après nos informations, la BN a ainsi fait figure de précurseur au sein de l'Administration fédérale. Très peu d'offices ou d'institutions pratiquent cette démarche systématiquement. Les premiers résultats obtenus à la fin de l'année 1996 sont bien sûr susceptibles d'être améliorés. Du point de vue de la direction, qui considérait 1996 comme une période d'essai, l'exercice peut être considéré comme très satisfaisant. Malgré quelques réticences bien compréhensibles, les collaborateurs et collaboratrices ont bien compris la signification et l'importance de cette démarche. Nous avons pu ainsi relever un grand nombre d'indications très intéressantes. La plus frappante : nous investissons 25 % de nos ressources dans les projets, tandis que 75 % d'entre elles sont consacrées aux travaux d'exploitation courante. Pourtant la direction de la BN a toujours souhaité que la priorité soit mise sur la réorganisation... Manifestement, la libération des ressources pour la réorganisation de l'institution n'est pas une tâche aisée ! On constate néanmoins que les travaux de réorganisation se sont poursuivis à un rythme soutenu – même si plusieurs projets n'ont pas atteint leurs objectifs – et que les activités usuelles de la BN ont été maintenues à un niveau de qualité très satisfaisant. Cette progression indique clairement que toute l'équipe a fourni un effort exceptionnel durant l'année écoulée.

Toujours en vue de préparer l'institution au NPM, des réflexions ont été menées visant à définir les activités de la Bibliothèque nationale suisse en termes de « produits ». Il s'agissait principalement d'identifier des activités ou des services dont nous souhaitions maîtriser les coûts. En se basant sur un travail analogue réalisé par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, nous avons sélectionné quatre « produits » susceptibles de bien s'adapter à une telle gestion. Trois d'entre eux peuvent être considérés comme des tâches d'État qui seraient donc financées par la Confédération : acquisition, catalogage, gestion et conservation des documents ; promotion de l'information et services de base au public ; collaboration aux niveaux national et international. Le quatrième produit consisterait en des services à valeur ajoutée (par exemple des recherches documentaires approfondies) qui seraient alors facturés par la Bibliothèque nationale. Cet exercice n'a pas été poursuivi pour l'instant, puisque la proposition de la BN d'adopter le NPM n'a pas été prise en considération. Mais nous reviendrons certainement sur cette question dans un proche avenir.

La planification des projets

Durant l'année 1996, plus de trente-cinq projets étaient menés en parallèle. Afin d'employer mieux encore nos ressources, nous avons introduit au début de l'année 1996 une nouvelle façon de planifier nos travaux. La période de planification a été réduite à trois mois et le nombre de projets prioritaires a été diminué. Pour chaque trimestre, un seul projet reçoit la priorité maximale, afin qu'en cas de conflit de ressources, chacun sache comment le résoudre. Cette approche, relativement exigeante pour le comité de direction,

sans cesse obligé de trancher entre deux options d'égale valeur, s'est révélée satisfaisante et a passablement réduit les conflits internes. Sur ce plan également, les résultats fournis par les rapports d'activités nous permettent de mieux contrôler l'effort fourni pour chaque projet. Ils nous indiquent également si la planification était correcte ou si nous devons améliorer les estimations pour la période suivante.

La migration du RP sur VTLS

L'un des projets qui nous a le plus occupés durant l'année écoulée est le *Répertoire des périodiques* (RP). Étant entendu que le système Sibil de Lausanne devait cesser toute activité à la fin de l'année 1996, nous nous sommes vus obligés de trouver une autre solution pour gérer cette banque de données très utilisée dans toutes les bibliothèques du pays. Après une rapide étude, nous sommes arrivés à la conclusion que le système VTLS de la BN permettait de maintenir ce service aux usagers. La paramétrisation du logiciel ainsi que la conversion des quelque 120 000 notices prirent de longs mois. C'est avec grand plaisir que nous avons constaté que ce défi a pu être relevé et déboucher sur une belle réalisation. Nous pouvons proposer aujourd'hui au public un produit assurant les mêmes fonctions que l'ancienne version tournant sous Sibil. La continuité est donc garantie. Certes, le système tel qu'il se présentera au début de l'année 1997 est susceptible d'être amélioré. Nous nous y emploierons.

L'achèvement des entrepôts souterrains

La première phase des travaux de construction s'achève peu à peu. Depuis l'automne 1996, nous avons pu commencer à nous rendre compte concrètement de la superficie des entrepôts souterrains, qui offriront un espace suffisant pour conserver environ 70 km de documents. Les nuisances causées par le chantier ont certes été importantes, mais à notre grande joie les travaux se sont déroulés sans problème majeur. Dès le printemps 1997, nous pourrons ainsi déménager l'intégralité de nos collections, soit quelque 3 millions de volumes, répartis aujourd'hui entre les magasins des Archives fédérales et nos propres entrepôts à l'arrière du bâtiment principal. Le transfert de tous ces documents qui n'avaient jamais changé d'emplacement depuis 1931 constituera à coup sûr l'événement majeur de l'année prochaine.

Étant donné que le message pour la deuxième phase de construction a été accepté par le Parlement en 1996, nous nous préparons à vivre une période provisoire de trois années environ. La rénovation du bâtiment principal débutera en automne 1997 et devrait s'achever en automne 2000. Toute l'équipe de la BN restera dans le bâtiment durant les transformations, tandis que la direction de l'Office fédéral de la culture et les sections de l'Encouragement à la culture seront déplacées dans d'autres bâtiments. Cette décision se justifie par le fait qu'elle vise à conserver le personnel de la BN à proximité des collections. Pour nos lecteurs, nous avons prévu d'installer une salle de lecture provisoire à l'étage supérieur des magasins souterrains qui permettra d'assurer un service minimum. Notre objectif est de maintenir la BN complètement opérationnelle durant cette phase transitoire. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un défi de taille. Mais, la perspective de récupérer un bâtiment rénové, beaucoup mieux adapté à nos besoins, nous encouragera à supporter les nuisances du chantier.

L'ordonnance d'application

La nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale est entrée en vigueur le 1er juillet 1993. La rédaction d'une ordonnance d'application était requise depuis cette date. Cependant, de longs mois nous ont été nécessaires avant de pouvoir nous accorder sur une version. L'aide de conseillers externes nous a été très précieuse, car de nombreuses difficultés sont apparues. Tout d'abord, la définition exacte de nos principes d'acquisition s'est révélée particulièrement ardue. D'autres questions, telles les règles de mise à disposition des collections, les principes de conservation ou les types de services à l'usager, ont requis une réflexion approfondie. L'exercice s'est avéré d'autant plus délicat que la BN n'est pas encore sortie concrètement de sa phase de réorganisation et que de nombreux points doivent encore être réglés. Nous pensons plus particulièrement à

toutes les conséquences que peut avoir l'introduction d'une nouvelle gestion publique (NPM). Finalement, un texte a été approuvé par les instances internes du Département de l'Intérieur. Nous espérons voir ce document ratifié par le Conseil fédéral durant les premiers mois de l'année 1997.

Une nouvelle commission de la BN

Toutes les commissions extraparlementaires de la Confédération devaient être réélues pour le 1er janvier 1997. Or le Conseil fédéral a souhaité que l'on prête une attention toute particulière aux économies qu'il était possible de réaliser dans le domaine des commissions. Parmi celles-ci figuraient la Commission fédérale pour l'information scientifique (CIS) et la Commission de la Bibliothèque nationale (COM-BN) dont les mandats étaient très proches l'un de l'autre. Une fusion s'avérait donc possible. Les deux présidents se sont réunis durant l'année et sont arrivés à la même conclusion. Pour des raisons essentiellement techniques, il a été décidé de supprimer la CIS (comptant une vingtaine de membres) et de reformer la COM-BN (neuf membres). Les tâches de cette nouvelle commission ont pu être adaptées et décrites dans l'ordonnance d'application. Il est d'ores et déjà prévu que des sous-commissions se chargent de missions spécifiques, telles que la politique d'acquisition des Archives littéraires suisses, le suivi de la gestion de la BN ou encore l'élaboration de principes de coopération entre les différents centres gérant de l'information aux niveaux national et international. L'innovation principale consiste dans la possibilité qu'a la commission, pour mener à bien sa politique générale, de faire appel à des institutions de l'Administration fédérale, telles la Bibliothèque nationale ou les Archives fédérales – pour n'en citer que deux. La dénomination actuelle de la commission n'est pas tout à fait adéquate, dans la mesure où son rôle devrait s'étendre bien au-delà d'une simple surveillance de la gestion de la BN. Une prochaine révision de la loi sur la BN permettra de rectifier cette inadéquation. En attendant, les travaux de la commission pourront déjà démarrer dans la direction prévue. La première réunion de cette nouvelle commission sera organisée au mois de mars après ratification de sa composition par le Conseil fédéral.

Le démarrage du projet INS

En septembre 1994, la Bibliothèque nationale suisse déposait un rapport de projet intitulé *A proposal for a Swiss information Network*. La cheffe de ce projet, Mme Genevieve Clavel, y présentait des solutions cohérentes pour la mise sur pied d'un système permettant une meilleure utilisation des ressources bibliographiques suisses. Ce dossier n'a malheureusement pas reçu un accueil très favorable des partenaires potentiels de ce réseau ; les bibliothèques y ont vu un risque d'ingérence inacceptable dans leur propre gestion et ont trouvé ce projet trop onéreux. Quant aux chefs des départements de l'instruction publique des cantons universitaires, ils ont montré un intérêt certain pour ce projet, mais n'ont pas donné l'impulsion qui aurait peut-être permis de convaincre les bibliothèques. Finalement, le comité directeur de ce projet a décidé de procéder par petites étapes et a soutenu la création d'un cédérom rassemblant les notices bibliographiques des plus grandes banques de données du pays. Ce produit est en phase finale de réalisation et regroupera les notices de la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich – ainsi que celles de la Zentralbibliothek de Zurich –, celles du Réseau romand et enfin celles de la Bibliothèque nationale (Helveticat et le Répertoire des périodiques).

Parallèlement, à l'initiative de la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich, de la Zentralbibliothek de Zurich et de la Bibliothèque nationale, il a été décidé de lancer un projet baptisé INS (*Informationsnetz Schweiz* – réseau d'information suisse) visant à améliorer l'accès aux données bibliographiques du pays par le biais d'Internet. Le professeur Peter Schäuble de l'École polytechnique fédérale de Zurich a été chargé de ce travail. Un premier prototype est opérationnel et permet d'accéder simultanément, et de manière transparente, aux données des trois bibliothèques partenaires. Ce système sera élargi à d'autres bibliothèques durant l'année 1997.

La formation à la BN

Consciente de la nécessité d'accroître les possibilités de formation à la BN, la direction a multiplié les efforts pour convaincre les instances compétentes de la nécessité de créer un nouveau poste responsable de ce domaine. Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur a souhaité qu'un rapport établisse la nécessité d'attribuer cette nouvelle ressource à l'institution. La précédente responsable du Catalogue collectif de la BN, Mme Béatrice Mettraux, a accepté de se charger de cette étude. Elle a remis ses conclusions à la direction de la BN en juin 1996. Elle proposait à court terme (jusqu'en 1997) la mise en place d'un plan provisoire de perfectionnement individuel et collectif destiné au personnel de la BN, et à moyen terme (jusqu'à la fin de 1999), la création au sein de la BN d'un poste de responsable de la formation ainsi que la constitution d'une équipe également chargée de cette question. La direction de la Bibliothèque nationale a soumis ces conclusions, après les avoir ratifiées, à la direction de l'Office fédéral de la culture, qui les à son tour transmises au Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur. À la fin de l'année, ce rapport sur la formation n'avait toujours pas été accepté. Nous espérons vivement que l'année 1997 verra ce problème résolu.

La collaboration internationale

De nombreuses activités auxquelles participe la Bibliothèque nationale suisse se déroulent sur le plan international. C'est pourquoi nous suivons attentivement l'évolution de la bibliothéconomie dans les autres pays en participant le plus possible aux réunions et aux colloques qu'ils organisent. C'est essentiellement sur une coopération avec les bibliothèques nationales européennes que nous avons mis l'accent. Les réunions de la Conférence of European National Librarians (CENL), et du groupe CoBRA qui en émane, ainsi que notre coopération à des projets financés par la Communauté européenne (par exemple CANAL/LS qui consiste à proposer un outil informatique offrant une aide à la gestion multilingue des données), nous permettent de rester en contact étroit avec les institutions qui déterminent le cadre des recherches actuelles. Signalons également le rôle actif qu'a joué la BN en organisant un atelier lors de la Réunion internationale dans le domaine des techniques de recherche d'information (SIGIR) qui s'est tenue à Zurich au mois d'août. Cet atelier avait pour objectif de réunir autour d'une table différents types de fournisseurs et d'utilisateurs d'information afin d'identifier les besoins de chacun. Un court résumé de cette réunion a été publié dans le numéro de novembre de la revue *Arbido*. Enfin, plusieurs expositions préparées par la Bibliothèque nationale et les Archives littéraires suisses ont été ou seront présentées à l'étranger.

En conclusion

Comme nous le signalions à la fin de l'année dernière, les incertitudes liées à l'évolution de notre institution nous incitaient à opter pour des solutions flexibles, empreintes de pragmatisme. Les revirements de situation vécus durant l'année 1996 nous ont donné raison. Toutefois les perspectives évoquées dans le message de réorganisation demeurent :

- Les étapes de construction se poursuivent à un rythme réjouissant de sorte que l'année prochaine sera vraisemblablement consacrée en grande partie au nouvel emménagement de nos collections.
- Notre automatisation suit son chemin, quand bien même nous souhaiterions parfois qu'elle avance plus vite. Malgré nos efforts, nous avons encore du chemin à parcourir avant d'arriver à une gestion automatisée parfaitement intégrée : nous devrons entre autres introduire le prêt automatisé, gérer les acquisitions et le bulletinage des périodiques, et enfin trouver une solution adaptée à la gestion du Catalogue collectif suisse des monographies.
- Les réflexions sur l'amélioration de notre gestion se poursuivent et devraient bientôt déboucher sur des solutions pragmatiques et concrètes. À cet égard, les fonctions du Catalogue collectif suisse seront étudiées sous un nouvel angle afin de transformer l'outil actuel, encore manuel, en une banque de données informatisée largement ouverte au public.
- Les services à l'usager se développent. Les premières fonctions du Centre d'information Helvetica sont opérationnelles et feront l'objet d'améliorations régulières. En ce sens, l'introduction du prêt à distance dès le milieu

de l'année 1997 marquera une étape importante de notre évolution.

• La collaboration nationale s'intensifie, puisque le Réseau romand termine sa migration sur un système identique au nôtre et que la Suisse alémanique a décidé d'arrêter le développement du système Ethics pour passer à un système commercial d'ici quelques mois. Même si nous ignorons les conclusions de l'évaluation réalisée par les bibliothèques alémaniques, nous présumons que le nouveau système se fondera sur des standards analogues à ceux qui furent retenus par la BN, puisqu'ils sont largement utilisés à l'étranger.

• La collaboration internationale se poursuit de façon satisfaisante. Nous participons à plusieurs projets européens et ne manquerons pas de suivre avec intérêt l'évolution de nos partenaires les plus en vue. Rappelons à ce propos que la Bibliothèque nationale de France, la British Library et la Deutsche Bibliothek se sont engagées à soumettre à la Communauté européenne un projet visant à confier aux bibliothèques nationales la conservation des documents électroniques –projet auquel la Bibliothèque nationale suisse, bien entendu, collabore activement. Ce dossier doit être déposé jusqu'en avril 1997. En cas d'acceptation par la Communauté, les travaux pourront débuter dès l'année 1998 et se poursuivront pendant trois ans.

Comme on peut le constater, la modernisation d'une institution telle que la Bibliothèque nationale est un processus de longue haleine, qui exige des efforts importants de toute son équipe. À cet égard, il est primordial que nous conservions tout notre enthousiasme. Les prochaines étapes, notamment celle qui touche à la rénovation du bâtiment, seront particulièrement éprouvantes. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous pour nous aider à relever ce nouveau défi.

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de la Bibliothèque nationale suisse

Bilan de la réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse

Une décision du Parlement

En décembre 1992, sur la base d'un message du Conseil fédéral, le Parlement acceptait unanimement la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale suisse (BN) et donnait ainsi le feu vert au projet de réorganisation qui en découlait. Le Conseil fédéral proposait un plan de réorganisation de quatre ans – s'étendant donc de 1993 à 1996 – qui exigeait de nouvelles ressources financières et humaines. Leur attribution était de la compétence du Conseil fédéral dans le cadre du budget annuel. Le Parlement prit acte de ces besoins signifiant une augmentation des effectifs de 39 postes ainsi qu'un investissement de quelque 20 millions de francs.

À la fin de la période prévue dans le message de réorganisation, il nous paraît nécessaire de faire la synthèse des travaux qui furent effectués, de les comparer aux objectifs qui avaient été fixés à l'époque et d'évoquer la suite des travaux pour la prochaine législature de 1997 à 2000.

Rappel des objectifs de la réorganisation

Un rapport intitulé *Éléments pour la restructuration de la Bibliothèque nationale suisse* fut soumis et approuvé par le Conseil fédéral au printemps 1991. Il décrivait les principaux objectifs que nous nous étions fixés pour cette réorganisation, dénommée RAMSES (Reorganisation for an Automated Management System and Enhanced Services) et énumérait les projets qui devaient être entrepris.

Tout d'abord, au niveau du développement des Collections générales, la loi précisant que « l'information sous forme imprimée ou sous tout autre type de support » devait constituer le fonds de la BN, il y avait lieu de revoir complètement les principes d'acquisition et de gestion des documents. Parallèlement, il s'agissait aussi d'étudier du point de vue juridique la possibilité d'introduire un dépôt légal à l'échelon national. En outre, la question de la création d'un fonds constitué d'ouvrages étrangers (documentation de base) devait également être analysée. Enfin, il était essentiel de prendre d'importantes mesures conservatoires pour l'ensemble de la collection.

Au niveau des Services aux usagers, la tâche la plus urgente consistait à informatiser la production de la bibliographie nationale qui, encore réalisée totalement manuellement, atteignait un coût très élevé. Cette informatisation impliquait pour la BN l'automatisation complète de la gestion de ses collections, et en particulier du catalogage, *condicio sine qua non* d'une production de notices bibliographiques sur support électronique. Plus directement lié à l'usager, le maintien du principe de prêt à domicile nécessitait de développer des outils permettant à quiconque en Suisse et à l'étranger non seulement d'avoir accès à la totalité de nos fonds, mais également de pouvoir commander à distance les documents conservés. Le préalable à cet objectif était la conversion sur support informatique de tous nos catalogues sur fiches (plus de 108 catalogues faisant référence à environ 3 millions de documents, soit quelque 6 millions de cartes catalographiques, auxquelles s'ajoutent les 6 autres millions de cartes du Catalogue collectif suisse des monographies étrangères). Enfin, au-delà du simple prêt de documents, la BN devait s'atteler à développer un véritable centre d'information sur les ressources informationnelles suisses.

Dans le secteur des Collections spécialisées, les Archives littéraires suisses, créées en 1991, exigeaient un essor rapide. Quant au Cabinet des estampes, il devait lui aussi faire l'objet d'une analyse en profondeur.

Tous ces efforts impliquaient bien sûr des modifications au niveau de l'infrastructure. Premièrement, la structure organisationnelle de la BN devait être revue. Deuxièmement, les locaux devaient être adaptés de façon urgente, non seulement pour faire face à l'accroissement des collections – et pour en garantir la conservation dans des conditions climatiques adéquates –, mais également pour permettre à l'institution d'améliorer sa gestion et ses services au public. Troisièmement, il s'agissait d'intensifier la promotion de nos activités et de

nos collections par le biais de diverses manifestations – dont des expositions – et de publications de qualité. Enfin, quatrièmement, l'acquisition d'un système informatique de gestion devait permettre de rationaliser une grande partie des tâches effectuées de façon manuelle jusqu'alors.

Les moyens effectivement accordés

Sur le plan financier

Le message de réorganisation prévoyait une enveloppe globale d'investissement de 19,81 millions de francs, à quoi devait s'ajouter une augmentation des crédits annuels de gestion de 2,275 millions de francs, soit un total, sur quatre ans, de 28,91 millions de francs.

Les montants qui nous ont été alloués pour la réorganisation proprement dite sont les suivants :

1993 :	Frs 2 165 000.–
1994 :	Frs 2 161 400.–
1995 :	Frs 2 041 400.–
1996 :	Frs 2 041 400.–
Total :	Frs 8 409 200.–

En outre, vu qu'une partie des coûts de la réorganisation était destinée à la mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire, la BN reçut à cet effet un crédit spécial supplémentaire, tenant compte aussi bien des investissements que des coûts d'exploitation :

1993 :	Frs 2 130 000.–
1994 :	Frs 2 139 000.–
1995 :	Frs 1 462 000.–
1996 :	Frs 1 007 000.–
Total :	Frs 6 738 000.– [1]

Total des montants alloués : 15,472 millions de francs.

En résumé, alors que la BN attendait 28,91 millions de francs pour sa réorganisation, elle n'en reçut que 15,1472, soit 52,4 % du coût planifié.

Sur le plan des effectifs

Là encore, malgré un certain effort, l'augmentation du personnel n'a pas couvert les besoins exprimés dans le message de réorganisation. En termes de chiffres, la Bibliothèque nationale disposait en 1991 de 71 postes fixes et de 12,4 postes d'auxiliaires, soit un total de 83,4 postes. Il ressortait clairement du message que l'institution devait passer à un effectif d'au moins 110 postes fixes tout en maintenant intact son effectif d'auxiliaires, soit un total évalué à 122,2 postes. Aujourd'hui, à la fin de 1996, la BN dispose de 76,7 postes fixes et de 25,5 postes auxiliaires, soit un total de 102,2 postes. Elle doit donc vivre avec un manque de 20,2 postes par rapport à l'évaluation établie dans le message au Parlement.

Ces carences expliquent en très grande partie pourquoi de nombreux objectifs n'ont pas pu être atteints. Nous regrettons d'autant plus cet état de fait que nous avons constaté que d'autres bibliothèques, et notamment certaines appartenant à l'Administration fédérale, ont vu leurs effectifs considérablement augmenter durant la même période.

En matière de structure, nous avons modifié l'organigramme à plusieurs reprises de façon à faire évoluer l'institution vers une organisation plus moderne et mieux adaptée à ses tâches futures. Ainsi, nous avons identifié trois secteurs distincts : les Collections, les Services à l'usager et les Collections spécialisées. Ces trois sections fonctionnent de façon différente : les deux premières possèdent des services spécialisés pour chaque fonction (acquisition, catalogage, entreposage, conservation, prêt, etc.). Chaque personne effectue les opérations propres à sa fonction, quelles que soient les catégories de documents traités dans la section. Dans les Collections spécialisées, les collaborateurs et les collaboratrices sont plus polyvalents, mais se spécialisent dans une catégorie de documents (les archives manuscrites et les œuvres graphiques).

Ce changement d'organigramme a créé de nouveaux postes que nous avons repourvus au fur et à mesure des possibilités. C'est ainsi que dans les quatre dernières années, nous avons nommé une douzaine de cadres supplémentaires.

État de l'avancement des travaux à la fin de 1996

Où en sommes-nous après un peu moins de quatre ans d'intenses activités ?

1 Pour les chiffres ci-dessus, par souci de clarté et de simplicité, nous nous sommes basés sur les montants des budgets et non pas sur les dépenses réelles. Le but du présent document n'étant pas d'établir une analyse comptable et les différences n'engendrant pas de modifications au niveau de l'analyse globale, cette approche nous semble acceptable.

Il faut tout d'abord préciser que la date exacte du démarrage des travaux de réorganisation est assez difficile à fixer. Si les crédits ne nous ont été accordés qu'après l'accord du Parlement à la fin de 1992, toutes les actions n'ont pas attendu ce moment. Il ne faudrait pas omettre par exemple le gros effort de réflexion entrepris pour l'élaboration du message et de la loi. En outre, certaines études ont également démarré avant l'accord final des autorités fédérales, sous réserve bien entendu de devoir être abandonnées immédiatement en cas de refus du Parlement. Comme exemple, on peut mentionner l'évaluation du système de gestion informatique qui a nécessité une procédure d'appel d'offres selon les règles du GATT.

Il serait illusoire de vouloir détailler ici toutes les réalisations qui se sont déroulées durant ces quatre dernières années à la Bibliothèque nationale suisse. On se contentera d'en évoquer les principales en suivant le chemin qu'emprunte le document depuis son acquisition jusqu'à sa mise à disposition. On notera que d'autres projets, non prévus à l'origine de RAMSES, se sont ajoutés entre temps à la liste des tâches déjà identifiées au moment de la rédaction du message.

Les collections

Intégrée à la nouvelle loi, l'acquisition de nouvelles formes de publications a pu s'effectuer de manière satisfaisante. Les supports modernes d'information font partie aujourd'hui des documents que nous recevons ou que nous acquérons régulièrement. [2] Certes, le problème de la préservation – à savoir l'archivage à long terme des publications électroniques, qu'il s'agisse de supports autonomes (tels que cédéroms) ou d'informations distribuées sur les réseaux de communication (tels qu'Internet) – reste un problème difficile à résoudre. Les autres pays occidentaux ne sont néanmoins guère plus avancés que nous dans ce domaine.

En revanche, pour ce qui est de la littérature grise (les publications hors commerce), nous ne sommes pas encore parvenus à mieux la couvrir ni à procéder à sa gestion de manière automatisée. De plus, nous n'aurons pas encore pu nous occuper du problème du dépôt légal. Lors des débats parlementaires au sujet de la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale, la commission du Conseil national a interpellé le Conseil fédéral pour lui demander de trouver les moyens d'introduire un tel article sans contrevenir à la législation en vigueur. L'introduction d'un dépôt légal à l'échelon national va s'avérer d'autant plus nécessaire que nous devons faire face aujourd'hui à une diversité de supports beaucoup plus importante que par le passé. Nous devrons également nous aligner sur les démarches en cours au niveau européen relatives au dépôt des supports électroniques.

Enfin, signalons que notre catalogue en ligne Helveticat représente maintenant un excellent outil promotionnel pour les éditeurs. Chaque notice bibliographique, créée dans la banque de données dès l'arrivée du document à la Bibliothèque nationale, est à la disposition du public. Grâce à la facilité d'accès par réseaux (notamment Internet), chacun peut ainsi s'informer des nouvelles parutions ayant trait à la Suisse.

Les collections spécialisées

Le Cabinet des estampes et les fonds anciens

Par manque de ressources, ce secteur a peu évolué. Nous pouvons néanmoins garantir que le système informatique retenu pour les collections usuelles de la BN conviendra également aux fonds graphiques. Malheureusement, il n'a pas été possible d'améliorer de façon significative l'accès du public à ces collections de grande valeur ; nous pensons plus particulièrement à l'importante collection d'affiches qui reste quasiment inaccessible, alors qu'elle suscite un vif intérêt auprès d'un très large public. Cependant, un projet ambitieux visant à établir un catalogue collectif des affiches conservées dans les plus grandes collections en Suisse a déjà démarré. Les bibliothèques publiques et universitaires de Genève et de Neuchâtel ainsi que les musées des arts appliqués de Bâle et de Zurich se sont alliés à la Bibliothèque nationale pour élaborer des règles communes de catalogage, prémisse indispensable à un catalogue collectif.

Par ailleurs, les collections du Cabinet des estampes ont pu être complétées par des acqui-

2 A ce propos, voir l'article de Mme Marie-Christine Doffey « La gestion des publications électroniques : un nouveau défi pour la Bibliothèque nationale suisse », plus loin dans ce rapport.

sitions de très grande valeur. Comme exemple, on peut mentionner les œuvres qui nous ont été remises par la Fondation Graphica Helvetica, enrichissant une nouvelle fois l'extraordinaire collection Gugelmann des « petits maîtres bernois » du XVIIIe et du XIXe siècles. Un autre exemple, révélateur de l'intérêt que suscite notre institution auprès des artistes : à la fin de l'année 1995, à la suite de l'exposition organisée pour célébrer le centenaire de la Bibliothèque, Daniel Spoerri, l'artiste suisse résidant à Paris, nous a fait l'immense honneur de nous remettre l'intégralité de son fonds, préférant déposer ses documents à Berne plutôt que dans des institutions hautement réputées telles que le Museum of Modern Art (Moma) à New York ou le Centre Georges Pompidou (Beaubourg) à Paris qui s'y étaient pourtant intéressées.

Les Archives littéraires suisses

C'est certainement l'un des secteurs de la BN qui a connu le plus grand essor. Nous avons pu compléter considérablement les fonds en garantissant une représentation des quatre langues nationales. Dans le domaine de l'automatisation de la gestion, de grands progrès ont également été réalisés, puisque les méthodes que nous avons étudiées sont en train de se mettre en place et suscitent l'intérêt de nombreuses institutions en Suisse et à l'étranger. Pour la promotion de ces collections, de nombreuses et importantes manifestations ont eu lieu. Certaines expositions sont parties ou partiront prochainement en tournée internationale.

L'automatisation

L'introduction de VTLS

L'évaluation, le choix, puis l'installation du système informatique et sa mise en production dès le mois d'octobre 1993, destinées, entre autres, à produire la bibliographie nationale de façon automatisée dès le premier numéro de 1994 ont été un succès. Le logiciel VTLS, développé à Blacksburg (Virginie, USA) par la société VTLS Inc., nous donne satisfaction et répond à nos besoins. Il est rassurant de constater que cette société, quatre ans après notre évaluation, fait toujours partie des principaux acteurs dans le domaine des outils de gestion automatisée de bibliothèque et annonce, pour 1997, une nouvelle version fort prometteuse de son logiciel (VIRTUA).

Le premier module à avoir été introduit dès la fin de 1993 permettait d'automatiser les fonctions du catalogage. Pour ce faire, nous avons dû choisir le format de catalogage pour le stockage de nos données. Deux solutions s'offraient à nous : nous orienter sur le format USMARC, développé par les Américains il y a déjà plusieurs années et très largement répandu, ou opter pour le format UNIMARC, plus moderne mais moins utilisé, soutenu par la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA). C'est finalement sur USMARC qu'a porté notre choix en tenant compte du fait que la quasi-totalité des données bibliographiques du monde entier existent dans ce format. Si le développement d'UNIMARC avait dû se confirmer, nous aurions toujours pu bénéficier des outils que les américains n'auraient pas manqué de développer pour convertir leurs données. À ce jour, notre choix semble avoir été judicieux, puisque les Anglo-Saxons (Américains, Anglais et Canadiens) ont décidé de ne pas s'aligner sur UNIMARC, mais de développer un autre format (I-MARC) qui est susceptible de devenir très rapidement le standard international.

L'ouverture au public, dès le mois d'octobre 1994, d'Helveticat, notre catalogue informatisé, a été perçue de façon très favorable par les usagers de la BN. Grâce à la conversion systématique et rapide de la grande majorité de nos catalogues, le lecteur peut accéder à distance à plus d'un million de références d'*Helvetica*.

Parmi tous les modules de gestion proposés par VTLS, quelques-uns n'ont pas encore pu être installés. Il s'agit tout d'abord du module de prêt qui doit permettre d'automatiser toutes les opérations liées à cette fonction. Entre autres choses, il permettra à l'usager de commander des ouvrages à distance. Il est prévu d'offrir ce service à nos lecteurs dès l'automne 1997, ce afin de compenser les désagréments (moins de place, moins de lumière, plus de bruit, etc.) que la rénovation du bâtiment principal ne manquera pas d'entraîner ; celle ci démarrera durant le quatrième trimestre 1997 et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'an 2000. Pour ce qui concerne l'automatisation

des acquisitions, le module proposé par VTLS ne nous a pas donné satisfaction et nous attendons avec impatience la nouvelle version du module inclus dans VIRTUA, qui devrait pallier les faiblesses actuelles. L'installation de ce module n'est pas prévue avant l'année 1998. Quant au bulletinage des périodiques (le contrôle d'arrivée des différents numéros), c'est essentiellement en raison du manque de ressources en personnel que nous n'avons pas pu l'automatiser. Pour ce qui est du traitement des multimédias, la mise en production généralisée d'un outil destiné au public, donnant un accès aisé à tous les types de collections (écrites, sonores et visuelles) que nous conservons, n'a malheureusement pas pu être effectuée, faute de ressources. Enfin, dans le domaine de la gestion des catalogues matières multilingues, malgré des efforts importants, nous n'avons pas pu aboutir à des résultats concrets. Certes, les spécifications d'un système ont été établies et acceptées par notre fournisseur de logiciel. Un outil capable de traiter des catalogues matières multilingues sera également intégré par VTLS dans VIRTUA sur la base de nos spécifications. Cependant, le plus gros problème dans ce domaine se situe au niveau de l'alimentation et de la gestion d'un catalogue matières en plusieurs langues. À notre avis, la Suisse ne pourra pas résoudre ce problème toute seule, c'est pourquoi nous essayons d'attirer l'attention de nos collègues européens et américains sur cette question. Malgré des déclarations d'intention positives de leur part, il semble très difficile d'avancer concrètement.

Pour terminer, nous signalerons une réalisation qui n'était pas prévisible lors de la rédaction du message de réorganisation : il s'agit de la gestion du *Catalogue collectif des périodiques* (RP) sur VTLS que nous devions impérativement reprendre jusqu'à la fin de 1996, période à laquelle l'exploitation du logiciel Sibil à Lausanne, sur lequel tourne le RP, devait être stoppée. Ce travail aura utilisé une très grande partie de nos ressources durant l'année 1996.

La rétroconversion

Quant au projet spécifique qui représentait la majeure partie du budget de réorganisation, nous pouvons nous féliciter d'avoir accompli ce travail en un temps record. Le microfilmage et la conversion du catalogue principal de la BN ont été réalisés en moins de trois ans, grâce au concours d'une société écossaise qui a converti ce catalogue avec des forces que nous n'aurions pas pu libérer, et ce à des coûts tout à fait compétitifs. Si la qualité du résultat n'est pas toujours à la hauteur des exigences des catalogueurs, elle semble cependant donner satisfaction aux lecteurs. Nous devrons encore peaufiner la fusion des données ainsi récupérées (environ 1,1 million de données) avec les notices produites par les catalogueurs de la BN de façon automatisée depuis l'automne 1993 (environ 90 000).

Le microfilmage des autres catalogues de la BN devrait pouvoir s'achever d'ici l'année 1997. La conversion de ces autres catalogues n'est pas encore planifiée et devra faire l'objet d'une analyse de détail. Pour la plupart, elle ne sera pas nécessaire, puisque la banque de données Helveticat offre des accès et des possibilités de tris ne nécessitant pas une répartition des notices en plusieurs catalogues, comme c'était le cas avec les catalogues sur fiches.

La modernisation de la bibliographie nationale

Le premier objectif visé dans ce domaine consistait à rationaliser la production de cette publication. En effet, le coût de production était extrêmement élevé, dû principalement au traitement de notices entraînant de multiples saisies manuelles. L'automatisation complète de cette tâche a permis d'économiser une grande partie du budget qui lui était consacré. Cette automatisation impliqua celle du catalogage, projet aujourd'hui réalisé, ainsi que la rétroconversion de nos fiches catalographiques. La production automatisée de bibliographies spécialisées (telles que la *Bibliographie annuelle des lettres romandes*, la *Bibliographie zur deutschsprachigen Schweizerliteratur*, la *Bibliographie de l'Histoire suisse* ou encore *la Bibliographia scientiae naturalis Helvetica*) ainsi que la gestion de fichiers d'autorités normalisés n'est en revanche pas encore opérationnelle.

La restauration et la conservation

La première étape dans ce secteur consista à créer un service de conservation regroupant

tous les secteurs relevant de ce domaine. L'atelier de reliure de la BN, le responsable des attributions de mandats de reliure à l'extérieur ainsi que l'atelier de photographie ont été placés sous la responsabilité d'un nouvelle personne engagée spécialement pour définir la politique de conservation de notre institution. Aux tâches déjà réalisées s'est ajoutée une nouvelle mission : la préservation des collections, pour laquelle il a fallu former quelques collaborateurs et collaboratrices.

L'un des premiers objectifs dans ce domaine consistait à rendre notre personnel et notre public conscients des problèmes liés à la conservation de tous les supports d'information. Par ailleurs, la BN s'est également engagée, en collaboration étroite avec les Archives fédérales, dans un projet visant à installer un système de désacidification en masse destiné aux documents imprimés. Les perspectives d'un démarrage en production dès 1999 sont relativement bonnes.

Moins satisfaisant est l'état d'avancement d'un projet national de microfilmage des journaux. Malgré de nombreux efforts dans ce sens, il n'a pas encore été possible de mettre en œuvre une politique coordonnée au niveau national dans ce domaine. La nomination d'une personne chargée de cette tâche dès la fin de 1996 devrait permettre d'accélérer le processus.

Dans le secteur des supports audiovisuels, la Bibliothèque nationale s'est très fortement engagée dans la création de l'association Memoriav (association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse, regroupant les principales institutions du pays actives dans ce domaine).[3]

Enfin, la rédaction et la mise au point d'un plan en cas de catastrophe ont permis de combler certaines lacunes dans le domaine de la sécurité. Fort heureusement, ce plan n'a, pour l'instant, jamais dû être utilisé !

Les constructions

Dès le début des réflexions sur la réorganisation de la BN, il est apparu clairement que nous avions un urgent besoin d'espace pour poursuivre notre politique d'acquisition conformément au mandat qui nous était dévolu. Le projet de construction des entrepôts souterrains a été mené tambour battant. Résultat : nous disposons depuis la fin de 1996 d'un espace d'entreposage parfaitement adapté à nos besoins et suffisant pour les huit à dix prochaines années. Ces nouveaux magasins seront dotés d'une climatisation et d'un filtrage de l'air ainsi que d'un système de transport automatique entre les différentes stations de manutention des documents (notamment entre les étages de stockage et les salles de lecture). Malheureusement, l'explosion de la production d'information d'une part, et les changements de mode d'entreposage rendus nécessaires pour garantir une conservation à long terme d'autre part vont nous contraindre à passer à une nouvelle étape de construction, étape qui devrait permettre de doter l'institution de magasins souterrains suffisants en l'an 2005. En effet, l'augmentation de la capacité d'entreposage est certes significative (quelque 70 km de rayonnage contre 45 km aujourd'hui), mais elle ne suffira pas à contenir l'évolution de nos collections durant plus d'une décennie. À cela s'ajoute que la compétence et l'expérience acquises par les différents corps de métier doivent être exploitées immédiatement pour planifier et mener à bien l'étape suivante. Nous espérons vivement pouvoir présenter un projet au Parlement avant l'an 2000.

Pour ce qui concerne la rénovation des locaux actuels, si ce besoin était déjà impératif au début des années nonante, il l'est d'autant plus aujourd'hui après les dégâts inévitables provoqués par la construction des entrepôts souterrains adjacents. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que le message de construction présenté aux Chambres fédérales en 1996 prévoit un budget de 35 millions de francs pour la BN. Nous espérons que cette réalisation pourra s'achever jusqu'à la fin de l'an 2000. C'est principalement pour offrir des services améliorés au public que nous avons conçu ces transformations. Nous souhaitons en particulier disposer d'espaces plus adaptés aux manifestations publiques. De plus, le traitement des supports modernes nous oblige à prévoir des possibilités d'accès plus larges aux collections, donc à augmenter le nombre de places de consultation et à les adapter à l'utilisation d'ordinateurs portables, à l'écoute de supports sonores ou à la visualisation d'images. Enfin, nous prévoyons de transformer une

3 Voir notre article consacré au « Sauvetage de la mémoire audiovisuelle suisse », plus loin dans ce rapport.

grande partie des magasins actuels, qui ne sont plus conformes à un entreposage de longue durée, pour offrir, dans un libre accès toujours très apprécié des lecteurs, des collections d'ouvrages de référence, de bibliographies, de périodiques, etc.

Le Centre d'information Helvetica

Les principales activités dans ce domaine ont consisté à améliorer le service de renseignement bibliographique de la BN. L'installation, dès 1992, d'un réseau de cédéroms offrant un nombre très important de références fut un succès. Le Centre d'information Helvetica proprement dit fut mis en place au début de l'année 1996. Il reste à convertir le Catalogue collectif suisse (6 millions de fiches) sur un support permettant au public d'y accéder directement. Dans un premier temps, le microfilmage de ce catalogue jusqu'à l'automne 1997 permettra d'éliminer les énormes armoires remplies de fiches et facilitera les travaux de rénovation du bâtiment. Il représentera une première étape vers la digitalisation de cette banque de données qui, nous l'espérons, s'achèvera au plus tard lors de l'ouverture du bâtiment rénové (prévue pour l'automne 2000).

L'idée d'un centre d'information Helvetica émane des réflexions de la Commission fédérale pour l'Information scientifique (CIS) qui, en 1988, suggérait la mise en place d'une telle plate-forme à la Bibliothèque nationale. Ce centre met l'accent sur les services que l'on doit apporter à l'usager. Après avoir imaginé un concept, présenté à la CIS en 1995, les premières étapes de réalisation démarrèrent en 1996. Parmi les activités déjà opérationnelles, on citera la mise sur pied de cours d'initiation destinés aux usagers (cours relatifs aux fonds de la BN, aux bibliographies et aux cédéroms disponibles à la BN, ainsi qu'à Internet actuellement en libre accès à la BN), l'organisation de cours portant sur la BN à l'Université populaire, la mise en place d'un concept pour les visites guidées, et bien sûr l'aide à la recherche sur Helveticat, notre catalogue en ligne.

Le centre de planification et de développement bibliothéconomique

C'est certainement dans ce domaine que nous avons pu réaliser le moins de choses. Mis à part la création d'accès aux banques de données internationales et la familiarisation des bibliothécaires de la BN aux nouvelles techniques, rien n'a pu être mis sur pied. En particulier, la mise en place d'un « Institut suisse de bibliothéconomie » est resté un vœu pieux. Les raisons de cette stagnation sont faciles à identifier. Tout d'abord, il faut admettre que la BN n'a pas pu y consacrer toute l'énergie nécessaire, même si elle s'est appliquée a prendre de nombreux contacts avec des instances cantonales ayant entrepris des démarches similaires dans d'autres domaines. Enfin, les difficultés rencontrées sur le plan de la coordination nationale (voir ci-dessous) ne nous ont certainement pas incités à forcer la décision. Nous restons néanmoins convaincus qu'un tel centre répond à un besoin réel dans notre pays et que c'est le rôle de la BN de contribuer à sa mise en œuvre.

La collaboration nationale

Lors des délibérations sur la nouvelle loi de la Bibliothèque nationale, le Parlement a explicitement souhaité que la rénovation de la BN s'intègre dans une politique nationale et internationale cohérente, notamment dans le domaine de l'informatisation. Notre choix d'un système informatique n'existant pas encore en Suisse ne doit pas être compris comme une volonté d'aller à l'encontre de ce mandat. Il doit bien au contraire être vu comme la seule voie d'évolution cohérente possible. Les collègues de Suisse romande l'ont bien compris et ont décidé rapidement de se rallier au choix de la BN, créant ainsi des possibilités de synergie remarquables. Lors de la ratification du choix du système informatique destiné à la Bibliothèque nationale, la Cheffe du Département fédéral de l'Intérieur, Mme Ruth Dreifuss, a également souhaité que l'on établisse un concept de réseau national pour les bibliothèques. La BN a conçu un projet qui a été présenté à la fin de l'année 1994. Malheureusement, sa mise en œuvre s'est heurtée à des réticences rédhibitoires. Les gains susceptibles d'être réalisés grâce à une harmonisation des systèmes n'ont donc pas encore pu l'être. Nous pensons plus précisément à l'élimination de catalogages multiples, à la coordination des acquisitions ou encore

aux diverses rationalisations rendues possibles par une gestion mieux coordonnée. Force nous est de constater que si la BN a bien reçu un mandat de coordination, elle n'a obtenu aucun moyen concret pour mener cette tâche à bien, et ne possède donc aucune autorité pour imposer des solutions communes.

Toutefois, la coopération nationale a légèrement avancé grâce à l'introduction d'une notion nouvelle, celle des « bibliothèques partenaires » de la BN. Rappelons que lorsque nous avons décidé, dans le cadre des mesures conservatoires que nous devions prendre pour protéger nos collections, de supprimer le prêt à domicile pour tout ouvrage publié avant 1951, cette mesure a soulevé, comme on peut bien l'imaginer, maintes réactions d'indignation. Aussi, afin de réduire au maximum un inconvénient dont pouvaient souffrir nos lecteurs, nous avons proposé un accord de partenariat à certaines bibliothèques suisses : si elles pouvaient garantir des conditions de sécurité suffisantes, nous nous engagions à leur envoyer tout document souhaité. Depuis l'instauration de ce partenariat, les lecteurs peuvent ainsi faire venir dans de nombreux endroits du pays des ouvrages conservés à la BN et antérieurs à 1951 et les consulter sur place. À la fin de 1996, quelque 73 institutions ont signé un accord avec nous, nous aidant ainsi à maintenir un service de qualité tout en préservant au mieux nos collections. De surcroît, pour démontrer notre volonté d'établir un réel partenariat en Suisse, nous avons décidé d'offrir en priorité à ces bibliothèques un accès aux services du Research Libraries Group américain (RLG, voir peu après), dont la BN est membre depuis 1995.

La présence à l'étranger

Nous l'avons vu plus haut, l'une de nos missions consiste à nous hisser sur la scène bibliothéconomique internationale. Aussi avons-nous concentré notre attention sur les contacts avec les autres bibliothèques nationales européennes. C'est ainsi que notre participation à la Conférence des Directeurs de Bibliothèques Nationales Européennes (la CENL regroupe tous les états membres du Conseil de l'Europe) a été très active. Les fêtes du centenaire de la BN en 1995 nous ont même donné l'occasion d'inviter tous les membres à découvrir notre institution. C'est également grâce à une présence active dans ce groupe que la Suisse a été retenue parmi les huit pays participant au sous-groupe de la CENL, baptisé CoBRA, qui a pour but de lancer et de suivre des projets financés par l'Union européenne (UE). Notre rôle officiel est de représenter les intérêts des pays non-membres de l'UE. Cette mission n'est du reste pas si aisée à remplir, car si la présence de ces membres est certes admise (au contraire d'autres domaines dans lesquels la Suisse n'est plus invitée à participer), elle reste relativement marginale, et il leur est donc très difficile de faire entendre leurs voix. De plus, la charge financière qui en découle (l'UE refusant évidemment de couvrir nos frais) est difficilement comparable aux bénéfices que l'on en retire. Nous pensons néanmoins que cet investissement se justifie si l'on souhaite éviter un isolement de la Suisse encore plus marqué.

Toujours dans ce contexte, nous nous sommes efforcés de participer à certains projets européens qui nous touchaient plus particulièrement, notamment ceux qui traitaient des aspects du multilinguisme (projet CANAL par exemple).

Pour asseoir notre rôle de plaque tournante de l'information, nous avons réussi à faire reconnaître la BN comme point focal auprès de l'Union européenne pour les projets liés au programme des bibliothèques. Notre rôle consiste donc à recevoir l'information de Bruxelles pour la redistribuer aux bibliothèques suisses. Inversement, nous sommes tenus d'annoncer à Bruxelles toute information émanant d'une bibliothèque suisse souhaitant participer à l'un ou l'autre des projets. Dans une optique analogue, nous avons pris part au programme lancé par le G7 relatif à la gestion de l'information. C'est plus particulièrement dans le projet intitulé *Biblioteca universalis* que nous avons agi en essayant de démarrer, avec d'autres partenaires suisses, une action apte à répondre aux critères retenus. Comme accord international, nous signalerons encore la signature du contrat avec le groupe RLG qui donne accès à un réservoir de notices impressionnant ainsi qu'à des informations sur de nombreux projets ambitieux se déroulant Outre-Atlantique. Les bénéficiaires de ce contrat sont non seulement la BN, mais

aussi toutes les autres bibliothèques suisses intéressées.

Enfin, nous avons mis sur pied un centre ISSN (International Standard Serial Numbers : système d'identification des publications périodiques) qui identifie les publications en série suisses et transmet ces informations à l'étranger. Depuis 1978, le centre international de gestion des ISSN, sis à Paris, attribuait, faute de centre national helvétique, les ISSN suisses destinés aux publications en série paraissant dans notre pays. À la demande de ce centre, la BN a décidé de créer à Berne un centre d'attribution des ISSN pour les éditeurs helvétiques. Aussi, depuis le 1er janvier 1995, nous livrons quatre fois par an les données concernant la Suisse au Centre international de Paris et encourageons les éditeurs suisses à utiliser ce système de repérage de leur production.

L'image de l'institution

Tout d'abord, l'amélioration de nos publications, notamment du rapport annuel, a été unanimement saluée. De plus, de nombreuses manifestations, telles qu'expositions, cours et colloques, ont soulevé un intérêt allant presque au-delà de nos attentes. On se souviendra du nombre impressionnant de visiteurs (environ un millier !) venus à l'inauguration de l'exposition consacrée à Friedrich Dürrenmatt ou aux nombreuses personnes ayant participé aux festivités du centenaire en 1995. Dans ce contexte, nous signalerons au passage que nous avons été passablement freinés par l'inadéquation des locaux à notre mission. Le fait de devoir fermer la salle de lecture de la BN pendant au moins une demi-journée lorsque nous accueillons plus de cinquante personnes est à mettre au bilan négatif des Services aux usagers. C'est l'un des éléments qui nous oblige à revoir totalement la configuration de notre bâtiment.

Notre image a également considérablement évolué aux niveaux national et international. L'ouverture de notre serveur Internet (http://www.snl.ch/welcomef.htm) nous permet de nous présenter à un large public et de démontrer notre intérêt pour les nouvelles technologies. Comme la « concurrence » est vive sur le World Wide Web et qu'il est important de présenter l'institution de manière moderne et attractive, nous devons absolument nous donner les moyens de tenir à jour nos pages d'accueil et d'information.

Achèvement du projet de réorganisation

Au vu des résultats obtenus et des conditions dans lesquelles nous avons développé la réorganisation de la BN, nous ne pouvons affirmer avoir atteint pleinement notre but après quatre ans (période évoquée dans le message). À ce stade, il est nécessaire d'identifier les tâches, faisant partie officiellement du projet initial, qui doivent être impérativement achevées. En résumé, il s'agit des points suivants :

- Dans le domaine de la construction, nous estimons que la réalisation de la rénovation du bâtiment principal de la BN fait partie du projet RAMSES. Cette étape devrait s'achever à la fin de l'an 2000. À cette date, nous mettrons un terme ultime à toutes les tâches que nous nous étions proposé de réaliser dans le message de 1992.
- Dans le domaine de l'automatisation, nous estimons que la mise en place du système choisi s'achèvera au plus tard à la fin de l'année 1998. L'installation du nouveau système proposé par la maison VTLS Inc., le logiciel VIRTUA, ne fait pas partie de RAMSES. Cette migration fera l'objet d'une nouvelle réflexion qui démarrera en 1997. Nous sommes donc conscients, étant donné que certains modules seront installés pour la première fois après ce changement, que nous n'aurons pas pu atteindre tous les objectifs prévus. Nous nous proposons néanmoins d'intégrer encore dans cette étape, donc avant 1998, l'installation du prêt automatisé (en 1997) ainsi que le bulletinage des périodiques (en 1998).
- En matière de conservation, nous estimons que le dépôt du message au Parlement préconisant l'installation d'un système de désacidification en masse mettra le point final au projet RAMSES dans ce domaine. Il est prévu d'atteindre cet objectif en février 1997. Le démarrage en production, prévu au début de 1999, fera l'objet d'une nouvelle phase de projet. Toujours dans le domaine de la conservation des collections, nous pensons pouvoir parachever un concept national de microfilmage des journaux jusqu'à la fin de 1997.

• Enfin, en ce qui concerne la coordination nationale, nous pensons que le concept de « Réseau suisse » que nous avons imaginé est une bonne base de discussion, même si certains aspects ont été fortement contestés. Nous sommes naturellement ouverts à un dialogue constructif avec nos partenaires potentiels et espérons arriver à un modèle utilisable par tous. Deux réalisations verront le jour avant la mi 1997 : d'une part, un cédérom rassemblera toutes les références des plus grands réseaux helvétiques (environ 6 millions de notices) ; d'autre part, un accès transparent via Internet sera offert aux utilisateurs du réseau zurichois (Ethics) et de la Bibliothèque nationale (Helveticat) qui souhaitent effectuer leurs recherches simultanément dans ces banques de données. Ce projet baptisé INS (*Informationsnetz Schweiz* – Réseau d'information suisse), s'il rencontre le succès escompté, devrait s'élargir très vite à d'autres partenaires. Pour ce qui concerne les systèmes informatiques, l'hétérogénéité des années quatre-vingt dans les grandes bibliothèques a diminué. On ose espérer que les décisions qui doivent se prendre en Suisse alémanique dès le début de 1997 (remplacement d'Ethics et de Sibil) permettront d'installer un système capable de communiquer et d'échanger des données avec la Suisse romande et la Bibliothèque nationale. Notre effort portera en tout cas sur la coordination des activités liées à la standardisation des données informatiques. Dans un ordre d'idées plus stratégique, la fusion de deux commissions fédérales (la Commission pour l'information scientifique et la Commission de la Bibliothèque nationale suisse) prévue pour le 1er janvier 1997 devrait permettre de donner un nouvel élan à une politique coordonnée dans notre pays. Il appartiendra aux membres de cette commission de nous faire savoir quels efforts sont encore attendus de notre part dans ce domaine. Il leur faudra également préciser notre rôle et nos compétences, et nous faire connaître les ressources dont nous pourrons disposer pour poursuivre cette tâche.

En somme, l'ensemble du projet RAMSES ne s'achèvera pas à une date précise, vu que la réorganisation s'est décomposée en de multiples projets. C'est de façon échelonnée dans le temps que nous y mettrons un terme. On peut tout au plus prévoir que ce projet sera terminé le jour où nous inaugurerons les locaux rénovés de la Hallwylstrasse. D'ici là, nous aurons démarré d'autres activités qui n'entrent plus dans la perspective initiale de la réorganisation, mais qui doivent être considérées comme l'évolution naturelle et nécessaire d'un institution en prise sur un monde en pleine transformation. En effet, même réorganisée, la BN devra poursuivre ses activités de modernisation pour échapper à la tendance qui l'a conduite, à la fin des années quatre-vingt, à une certaine obsolescence.

La BN à l'aube du troisième millénaire

Il est bien difficile de prévoir comment va évoluer le monde du traitement de l'information ces prochaines années. De nombreux facteurs, dont certains sont très difficiles à anticiper, vont l'influencer fortement. Si l'on songe à l'évolution des techniques de communication durant ces dernières années ou à l'émergence de certains outils tels qu'Internet et le World Wide Web, qui, en moins de cinq ans, ont complètement bouleversé aussi bien le monde professionnel que le secteur privé, on imagine facilement la difficulté d'augurer du futur des bibliothèques. Rien ne laisse présager d'ailleurs que cette évolution va ralentir. Toute prévision à moyen terme (trois à cinq ans) relève plus de la divination que d'une science exacte !

Nous pouvons néanmoins poser un certain nombre d'hypothèses qui seront à la base de notre évolution.

Tout d'abord, il est certain que l'imprimé continuera de jouer un rôle primordial. Les utopistes (ou les mauvais augures) qui affirment que l'on va très rapidement passer à l'ère du « tout électronique » s'illusionnent. L'histoire nous apprend que l'évolution technologique dans le monde du traitement de l'information n'a quasiment jamais fourni des solutions de substitution totale. C'est plus généralement des possibilités supplémentaires qui sont offertes. On en veut pour preuve l'avènement de la radio qui n'a pas remplacé les journaux ou l'arrivée de la télévision qui n'a pas supplanté la radio et la presse écrite. Le phénomène des médias électroniques est vraisemblablement analogue. Le livre n'est donc pas près de disparaître de nos étagères.

Parallèlement à la gestion des supports traditionnels, les bibliothèques devront se soucier toujours plus des nouveaux supports électroniques. De grands débats ont déjà démarré au niveau international pour savoir comment vont se répartir les rôles entres les producteurs, les distributeurs et finalement les conservateurs de cette information. Aussi une bibliothèque nationale se doit-elle d'engager dès maintenant le dialogue avec ses nouveaux partenaires et trouver des voies de collaboration.

La question du dépôt légal national devra être remise sur le tapis. S'il n'était pas envisageable d'introduire une telle loi pour les documents écrits dans notre pays (ce que nous regretterions vivement, convaincus que nous sommes qu'il s'agit de la seule approche raisonnable), nous devrions toutefois nous poser la même question pour les supports électroniques et notamment pour ceux qui se fondent sur des techniques dites « volatiles ». Aujourd'hui, dans ce domaine, trop peu de personnes se soucient de la pérennité de l'information produite. Il est à notre avis urgent de prévoir des mesures incitant les principaux producteurs à déposer leurs documents dans une institution de conservation. Vu l'étendue des catégories de personnes qui produisent ce type d'information, il semble impératif de disposer d'une base légale les encourageant à se soucier de la conservation de leur production.

On admet que le lecteur souhaitera de plus en plus accéder à l'information à distance. Pour répondre à cette exigence légitime, nous devrons démarrer un processus d'amélioration de nos techniques de livraison de documents. Dans cette optique, nous envisageons la digitalisation d'une partie de nos collections. RAMSES prévoyait en premier lieu de mettre à disposition des lecteurs des catalogues informatisés. Cela étant réalisé, l'étape suivante consistera à leur transmettre des textes sous forme électronique. Pour ce faire, nous devrons sélectionner les documents les mieux appropriés à cette démarche. Nous ne pouvons en effet envisager d'appliquer ces techniques à l'intégralité de nos collections. Enfin la digitalisation exigera des ressources humaines certes peu qualifiées mais en très grand nombre.

Pour faciliter l'accès à l'information de tout un chacun, nous devrons impérativement résoudre la question de l'indexation et de l'accès multilingue aux documents. Nous savons maintenant que VIRTUA (VTLS) saura traiter ce type de références. Ce système offrira des outils au lecteur qui lui permettront de retrouver ce qu'il cherche indépendamment des différentes langues utilisées pour la rédaction du texte, le catalogage du document ou la recherche elle-même. Il n'en reste pas moins que nous devrons trouver un moyen d'alimenter ce système. Des tables d'équivalences entre les vocabulaires des différentes langues devront être mises au point et tenues à jour. Il s'agit là d'un énorme travail qui ne pourra se faire que grâce à une excellente collaboration internationale.

Il nous semble en outre nécessaire de stimuler le processus de partenariat entre la BN et d'autres instances suisses ou étrangères. La mise en réseau des informations implique une meilleure collaboration entre tous les partenaires de ces réseaux. Nous nous efforcerons de nous engager dans des projets prometteurs en la matière. Nous tenterons même, dans certains cas, d'y jouer un rôle moteur. Enfin, nous viserons à améliorer la coordination avec les autres bibliothèques cantonales. Comme le prévoient les articles 9 et 11 de la loi sur la BN, nous pouvons instaurer une répartition des tâches qui nous incombent avec d'autres institutions actives dans des secteurs d'activités similaires au nôtre.

Nous pouvons également allouer des aides financières à ces institutions. Une des tâches de la nouvelle commission de la BN sera de nous indiquer dans quelles directions nos efforts devront s'orienter. Il est certain que nous devrons disposer de moyens financiers pour améliorer cette répartition des tâches. Une rubrique financière destinée à cet effet sera ouverte dans le plan comptable de la BN dès 1997. Elle s'intitule « Collaboration avec des institutions externes ». Le montant que nous avons pu y réserver pour 1997 est encore modeste (environ 330 000 francs). Il concerne pour l'instant essentiellement la gestion de la banque de données du Répertoire des périodiques que nous confions en partie à certaines bibliothèques (Bâle et Genève). Suivant l'ampleur du développement de la collaboration, il sera nécessaire d'augmenter ce budget en conséquence. Une des premières actions à entreprendre touchera le domaine de l'audio-

visuel. La mise sur pied de l'association Memoriav à la fin de 1995 – association dans laquelle la BN a pris une part importante – devrait nous permettre de déléguer des tâches incombant à des institutions spécialisées dans l'audiovisuel.

Dans le cadre de la recherche appliquée, on s'orientera plus particulièrement vers les hautes écoles et vers le secteur privé afin d'établir de nouveaux contacts. Sur le plan international, nous devrons nous engager plus activement dans des projets de recherches tels que ceux qui sont soutenus par l'Union européenne.

Pour ce qui concerne l'évolution des techniques de gestion, nombreux sont les changements qui se profilent :

• Un groupe de travail de la BBS est en train d'élaborer une nouvelle politique de catalogage pour la Suisse. Il est certain que la BN aura un rôle important à jouer dans ce contexte, puisqu'il lui faudra fournir aux autres bibliothèques les notices helvetica qu'elle catalogue. Nous serons certainement obligés d'adapter nos techniques actuelles à ces nouveaux principes.

• Nous serons partie prenante à la mise sur pied d'un centre CIP (*Cataloging in publication*) permettant d'identifier très tôt les références de la documentation en production chez les éditeurs.

• Un autre projet consistera à gérer des fichiers d'autorités afin d'assurer une identification cohérente des documents dans le pays. On s'attaquera en priorité aux fichiers d'autorités des collectivités-auteurs qui semblent former le secteur où le besoin est le plus urgent.

• La digitalisation du Catalogue collectif suisse constituera également une étape importante dont le terme devra précéder notre entrée dans les locaux rénovés.

• Nous devrons également préparer la troisième étape de construction visant à la création de nouveaux entrepôts souterrains. Le lieu n'est pas encore définitivement choisi. Nous avons à ce jour deux variantes : l'une se situe entre la BN et le Musée d'Histoire naturelle, l'autre entre la BN et le Gymnase.

• Enfin, nous devrons poursuivre notre effort de formation tant auprès de notre personnel que de notre public. En cela, nous devrons nous adapter aux nouveaux principes de formation acceptés en 1996 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail qui a enfin reconnu la profession d'assistant en information documentaire. Ces principes auront des conséquences sur notre façon d'organiser le travail de nos stagiaires ainsi que sur le recrutement de nos futurs collaborateurs.

Toutes ces démarches exigeront des moyens financiers. Certes, nous devrons mettre des priorités, car nous sommes conscients que la situation économique de la Confédération ne permet pas d'espérer d'importants montants. Néanmoins, même si nous devons être réservés dans nos investissements, il serait absurde d'opter pour une stratégie négligeant toute évolution. Nous devons absolument éviter de répéter l'erreur des années passées, durant lesquelles l'évolution de la BN a été complètement stoppée. Comme on a pu le constater, la remise à niveau tous les dix ou vingt ans d'une institution s'avère beaucoup plus coûteuse qu'une adaptation régulière. Aussi, pour suivre l'évolution générale, nous devons disposer d'un budget adapté ; c'est pourquoi nous préconisons de conserver une rubrique financière dans le plan comptable de la Bibliothèque nationale. Son montant dépendra des différents projets que nous devrons lancer, mais une somme annuelle de l'ordre de 1,5 million de francs – représentant moins de 10 % du budget de la BN – ne semble pas excessive, d'autant plus si on la compare aux quelque 2,3 millions d'augmentation des coûts annuels de gestion prévus dans le message. Je suis même persuadé, tout bien considéré, que c'est payer un prix bien modeste si l'on peut en échange disposer d'une bibliothèque apte à préserver l'identité intellectuelle et culturelle de tout un pays et à dialoguer avec le reste du monde.

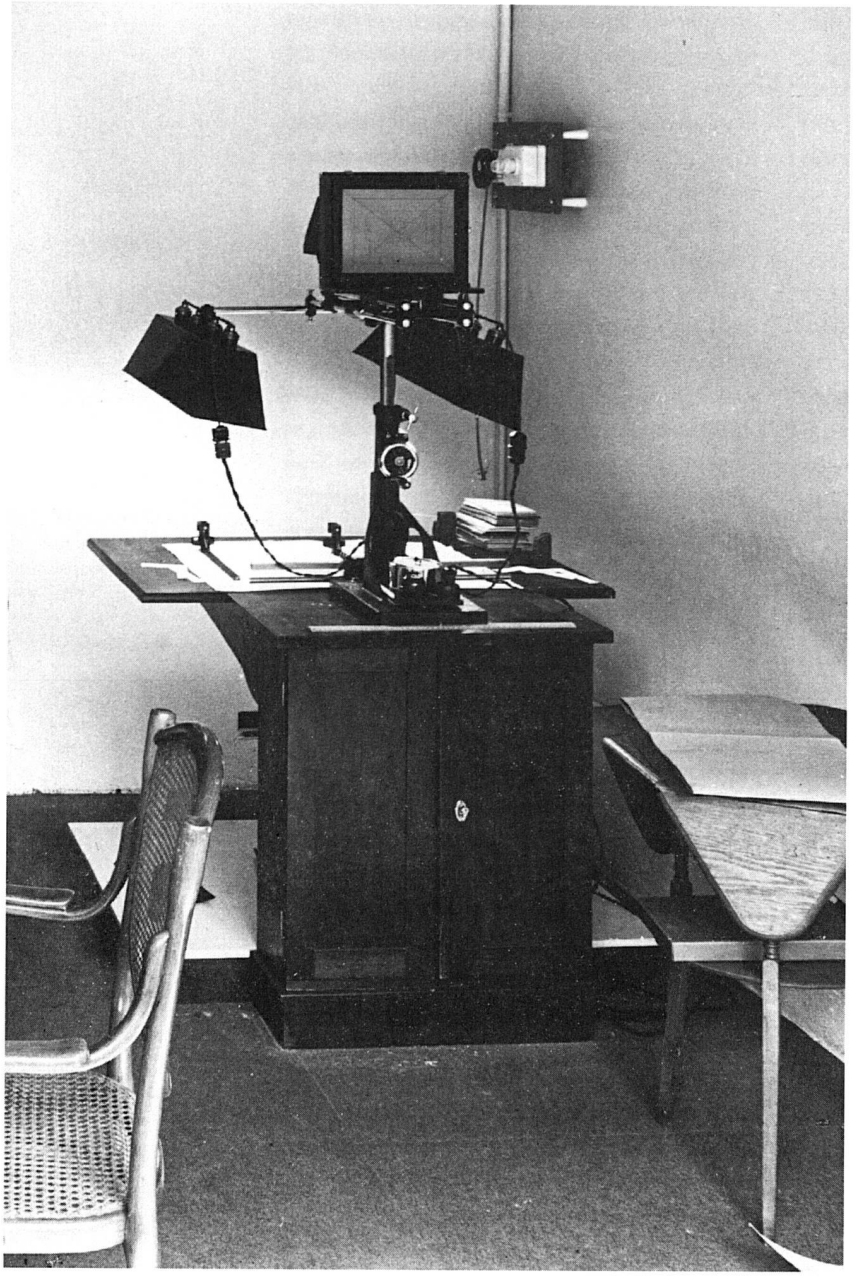

Marie-Christine Doffey, responsable de la section des collections

La gestion des publications électroniques : un nouveau défi pour la Bibliothèque nationale suisse

Les bibliothèques nationales face à l'explosion de l'information et à l'édition électronique

Gardiennes de la connaissance et de l'information, les bibliothèques nationales jouent un rôle déterminant dans l'environnement toujours plus complexe de l'information électronique. Devant faire face à des changements techniques très rapides, dans un contexte en pleine mutation où l'édition électronique explose [1] et où la mise en réseau de l'information lance des défis de taille, les bibliothèques nationales doivent se poser la question de savoir comment elles vont pouvoir continuer à remplir leur mission : acquérir, préserver et favoriser l'accès à ce nouveau pan du patrimoine national. – Et une fois cette question posée, elles devront y répondre.

Dans le cadre de ces réflexions, le groupe CoBRA [2] a proposé à la Communauté européenne le lancement d'une étude sur le thème du dépôt légal des publications électroniques. Les résultats et les recommandations de cette étude font l'objet d'une publication récente [3].

Que ce soit en Europe, sur le continent nord-américain ou en Australie [4], les bibliothèques nationales tentent de développer des stratégies nationales, lancent des projets pilotes, échangent leurs expériences. Pas un jour ne s'écoule sans que le monde des bibliothèques ne s'interroge sur cette question complexe ; parallèlement, les forums de discussion se multiplient sur des thèmes connexes, tels la bibliothèque digitale ou le droit d'auteur.

Le rôle de la Bibliothèque nationale suisse dans la gestion et la conservation des publications électroniques

Comme ses consœurs, la Bibliothèque nationale suisse (BN) doit trouver des moyens pour identifier les publications électroniques, les localiser, les acquérir, les entreposer, les conserver et finalement décider des conditions d'accès. En tant que bibliothèque de dépôt et de conservation, la BN est consciente que si elle n'aborde pas la question rapidement, de sérieuses lacunes pourraient apparaître dans le patrimoine de l'édition et dans la façon de le documenter.

Le big bang de l'information électronique soulève un ensemble de questions qui modifieront la manière dont la BN remplira son mandat. Défini par la nouvelle loi de 1992 [5], ce mandat présente l'avantage, contrairement à d'autres législations européennes, de mentionner non seulement les informations imprimées, mais également celles qui sont conservées sur d'autres supports que le papier. Cette ouverture voulue par le législateur ne constitue toutefois pas une garantie actuelle pour le dépôt des publications électroniques, loin s'en faut.

Les défis à relever

Les publications électroniques peuvent être classées en deux catégories : celles qui sont distribuées en copies multiples sur un support physique (par exemple une encyclopédie multimédia sur cédérom) et celles qui sont distribuées sur des serveurs et rendues accessibles par le réseau de télécommunications (par exemple un journal comme *Webdo*). Malgré la formidable explosion des dernières années, ce type de publication online ne remplacera sans doute jamais toutes les formes de publication imprimées. Mais elles deviennent un média toujours plus important que les bibliothèques doivent intégrer à leur palette de services. Si l'accès à long terme est l'objectif le plus important, il ne faut pas oublier d'autres éléments qui requièrent une attention toute particulière : la recherche et l'identification des documents, le dépôt légal, les conditions d'accès (respectant le droit d'auteur), l'utilisation correcte (*fair use*, voir plus bas), le développement de standards... L'organisation de cet univers

1 Protéiformes, les publications électroniques se composent de journaux, livres, jeux, *listserv*, multimédia, banques de données, etc.

2 CoBRA (Computerised Bibliographic Record Action) est un groupe établi sous l'égide de la Conférence des directeurs de bibliothèques européennes, soutenu par le Conseil de l'Europe et qui développe des actions dans le domaine des bibliothèques nationales et de la mise à disposition de ressources bibliographiques. Il comprend huit bibliothèques nationales des pays de l'Union européenne, de l'EEE et de l'AELE.

3 J.S. Mackenzie Owen, J.v.d. Walle : *Deposit Collections of Electronic Publications*, Luxembourg, European Commission (Report EUR 16910 EN), 1996.

4 Pour plus d'information voir le projet canadien EPPP – Electronic Publications Pilot Project (http://www.nlc-bnc.ca/e-coll-e/ereport.htm) et australien PANDORA – Preserving and Accessing Networked Documentary Resources in Australia Project (http://www.nla.gov.au/policy/plan/pandora.html).

5 RS 432.21 ; LBNS, 1992, Art. 2 et 3.

informationnel virtuel mérite donc une approche multiple.

Pour faire face à toutes ces questions, les bibliothèques ne sont pas seules. Toutes les parties prenantes à la création, à la distribution, à l'accès et à la préservation se sentent concernées, tant les enjeux financiers et les implications liées à leur distribution ou à leur utilisation sont importants. Dialogues et nouvelles alliances en vue d'une collaboration seront donc essentiels, si l'on veut que l'information produite aujourd'hui soit accessible demain.

Le dépôt légal et l'accès à long terme

Assurer un accès continu à long terme présente un nombre de difficultés non négligeables : les publications électroniques sont souvent multimédia, dynamiques, interactives, vulnérables et éphémères. Tous ces caractéristiques nécessitent une nouvelle stratégie d'approche.

Le dépôt, qu'il soit le résultat d'une législation ou d'une convention de dépôt volontaire, est un facteur-clé de la stratégie de disponibilité à long terme. Or du fait qu'il n'existe pas en Suisse de dépôt légal au niveau national, il y a urgence à mettre sur pied une approche coordonnée pour garantir l'accès continu aux publications électroniques. C'est bien de responsabilité collective qu'il s'agit, et celle-ci va nécessairement impliquer les gardiens et les fournisseurs de ce type d'information. Une politique gouvernementale appropriée s'avère donc indispensable.

Le principe du dépôt légal est reconnu et instauré au niveau international ; de nombreux pays ont donc modifié durant ces dernières années, ou vont modifier, leur loi en vue d'intégrer le dépôt des publications électroniques[6] et de tenter de garantir ainsi la survie de toutes les formes documentaires d'intérêt public.

Le développement des collections

Pour notre bibliothèque qui a la responsabilité d'assurer un accès à long terme, le développement de nos collections passe par une sélection du matériel documentaire comme par sa préservation, et ce quelle que soit la forme qu'il revête. Or si la sélection et l'acquisition de publications électroniques sur support physique sont relativement proches de celles de documents imprimés, il n'en va pas de même pour les documents électroniques online. Une des difficultés de base réside dans la découverte même des documents ; autrement dit : comment savoir ce qui est disponible ? Ensuite se pose le problème de choisir les documents pertinents, car tout ne peut pas être acquis, référencé et conservé. À ces questions s'ajoute celle de l'authentification du contenu qui tient au caractère dynamique de ces documents. Cette petite énumération des problèmes à résoudre montre combien il est nécessaire pour une bibliothèque de définir des lignes directrices sur le type et la nature des documents à considérer, ainsi que sur la méthode de leur sélection – que celle-ci soit exhaustive ou fondée sur des choix.

Le contrôle bibliographique

Alors que les documents électroniques sur support physique présentent peu de problèmes en termes de contrôle bibliographique, les documents online, en raison de l'instabilité et de la mobilité des adresses Internet, posent quant à eux une réelle difficulté. Différentes réflexions sont en cours au niveau international. Le besoin des bibliothèques est clair : il leur faut des standards facilement applicables leur permettant de décrire ces informations accessibles sur les réseaux. Idéalement, ces « metadata » devraient être suffisamment simples pour que les créateurs et les éditeurs les incluent dans leurs documents dès qu'ils les mettent sur le réseau, et en même temps suffisamment détaillés pour permettre leur recherche et leur incorporation éventuelle dans un catalogue de bibliothèque.

L'accès, le droit d'auteur et le *fair use*

Dans un environnement imprimé traditionnel, il est acquis que les bibliothèques ont l'autorisation de prêter du matériel et les usagers celle d'en emprunter. Certains aménagements du droit d'auteur spécifient sous quelles conditions peuvent être effectuées des copies, suivant que l'usage en est personnel, destiné à d'autres bibliothèques ou réservé à la conservation.

6 Voir : Peter Hoare : *Legal Deposit of Non-Print Material : an international review, September-October 1995*, London, British Library Research and Development Department (British Library R & D Report 6245), 1996.

Dans l'environnement électronique, en raison notamment des facilités de copie, les créateurs et producteurs sont enclins à protéger leurs droits et à limiter l'accès chaque fois que leurs intérêts financiers pourraient souffrir d'une utilisation abusive. Si l'on se fonde sur les expériences internationales, il paraît important de négocier sur une base équitable, de manière tout à la fois que les intérêts des créateurs soient garantis et que les bibliothèques puissent continuer de jouer leur rôle traditionnel.

L'archivage et la préservation

Conserver une publication électronique ne se limite pas seulement au fait d'y avoir accès. Archiver pour le long terme signifie stocker une copie électronique de la publication de manière que les générations présentes et futures puissent la lire au moyen de logiciels standards.

Là encore, il n'est pas possible d'appliquer les schémas utilisés pour les publications imprimées. Un archivage digital à long terme et pour une très grande masse de publications est d'une part encore très coûteux et requiert d'autre part des compétences spécifiques et des infrastructures techniques dont chaque bibliothèque ne pourra pas forcément disposer.

Un modèle d'archivage global prend forme petit à petit. Il est très probable que les éditeurs créent prochainement leurs propres archives digitales ; mais ces archives seront vraisemblablement limitées à la durée de vie commerciale des publications en question. Pendant cette phase, les bibliothèques de dépôt ou de conservation n'auront pas le droit de disposer d'une copie digitalisée. Le rôle des bibliothèques se limitera donc à offrir à leurs usagers un accès aux archives digitalisées des éditeurs, par le biais de licences d'exploitation. Dès que lesdites publications électroniques auront perdu leur valeur commerciale, les éditeurs les élimineront de leurs archives. C'est à ce moment-là que les bibliothèques nationales pourront prendre le relais et jouer leur rôle de bibliothèques de dépôt.

La problématique de l'archivage se présente également sous la forme d'une autre question primordiale : faut-il choisir la préservation de l'artefact (à savoir la publication dans sa forme originale et dans l'environnement qui lui permet de fonctionner) ou celle du contenu (à savoir l'information proprement dite) ? En raison des risques d'obsolescence menaçant rapidement tout matériel électronique, le pragmatisme voudrait que même les bibliothèques nationales se concentrent essentiellement sur la préservation du contenu, des raisons techniques et financières empêchant celle du contenant. Aussi une étude en cours au niveau européen vise-t-elle à proposer un modèle de gestion globale des documents électroniques.

Conclusion

La Bibliothèque nationale acquiert depuis leur parution sur le marché les publications électroniques suisses sur support physique. Selon ses possibilités techniques et les limites d'accès définies par les producteurs, elle propose en consultation un certain nombre de documents d'intérêt public. Des publications online, en particulier des journaux électroniques, ont été repérées, cataloguées et annoncées dans notre bibliographie nationale. Des contacts sont en cours au niveau européen pour expérimenter de nouvelles voies de collaboration avec certains éditeurs. Un groupe de travail interne à la BN réfléchit à des recommandations pour la gestion et la mise à disposition des publications électroniques sur support physique. La BN a donc pris conscience de l'urgence qu'il y avait à affronter ce défi. Elle suit de près les développements en cours au niveau international et est ouverte à toute collaboration nationale ou internationale qui permettrait de mettre sur pied une stratégie globale assurant l'accès aux documents électroniques suisses.

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de la Bibliothèque nationale suisse, président de Memoriav

Le sauvetage de la mémoire audiovisuelle suisse

Selon la loi du 18 décembre 1992, la Bibliothèque nationale suisse (BN) est tenue de « collectionner, répertorier, conserver, rendre accessibles et faire connaître les informations imprimées ou conservées sur d'autres supports que le papier, ayant un lien avec la Suisse ». Si depuis sa création, il y a maintenant un peu plus de cent ans, la BN s'est acquittée avec succès de cette tâche dans le domaine de l'écrit, il n'en est pas allé de même pour les autres supports d'information. Nombre de documents sonores ou visuels lui ont échappé. À sa décharge, les moyens dont elle dispose ne lui ont guère permis d'investir les ressources nécessaires à cette mission.

En 1989, lors des débats au Parlement fédéral sur la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), une motion a été déposée au sujet de la préservation du patrimoine audiovisuel suisse. La direction de la Bibliothèque nationale suisse a été chargée de répondre à cette proposition. Pour ce faire, elle a mis sur pied un groupe de travail, composé des responsables des principales institutions suisses actives dans le domaine audiovisuel. Après plusieurs mois d'études, de visites et de réflexions, force a été de constater que la situation de la préservation de notre patrimoine audiovisuel était catastrophique. Non seulement aucune institution n'était à même de répondre au mandat du Conseil fédéral exigeant un dépôt des émissions de valeur (article 69 de la LRTV), mais pis encore, un grande partie des documents conservés à ce jour étaient menacés de disparition.

En 1992, le groupe de travail proposa la création d'un « Centre d'information de l'audiovisuel ». Cette médiathèque nationale devait sauver de la destruction, archiver, restaurer et rendre publiques de manière centralisée les documents audiovisuels conservés dans le pays. Le projet préconisait un investissement initial de 43 millions de francs et un budget d'exploitation annuel de 8 millions de francs. Il s'avéra rapidement que ce projet n'était pas envisageable financièrement. Il se heurtait à l'intransigeance d'une économie en perte de vitesse. En 1993, une campagne de sensibilisation sur le thème « Un pays perd sa mémoire » fut lancée avec le soutien du Conseil fédéral. Le groupe de travail reçut le mandat de développer un concept meilleur marché susceptible d'être mis rapidement sur pied. C'est ainsi que se développa l'idée d'un « Réseau d'information de l'audiovisuel » fondé sur une conception décentralisée et coopérant plus étroitement avec les institutions déjà actives dans ce domaine. Cette idée est à la base de Memoriav.

L'association Memoriav – qui tire son nom d'une contraction de « memoria » et de « AudioVisuel » – a été fondée le 1er décembre 1995. Les membres fondateurs sont :

- la Cinémathèque suisse, à Lausanne ;
- la Phonothèque nationale suisse, à Lugano ;
- la Société suisse de radiodiffusion et télévision, à Berne ;
- les Archives fédérales, à Berne ;
- la Bibliothèque nationale suisse, à Berne ;
- l'Office fédéral de la communication, à Bienne.

Il a en outre été prévu dans les statuts que deux membres fondateurs supplémentaires seront intégrés ultérieurement :

- une institution chargée de la coordination du domaine photographique ;
- une institution représentant le domaine de la vidéo non télévisuelle.

L'objectif principal de l'association est de mettre en réseau et de créer des synergies entre toutes les forces du pays qui sont déjà engagées à différents niveaux dans le sauvetage et la conservation du patrimoine audiovisuel. La forme juridique de l'association a été choisie principalement dans l'optique de pouvoir intégrer ultérieurement d'autres institutions nationales ou régionales qui s'occupent de conservation de documents audiovisuels, et ce après l'étape de démarrage. Précisons en outre que Memoriav aspire à une étroite collaboration avec les auteurs et les producteurs d'œuvres et de documents audiovisuels, avec des représen-

tants de la recherche et de la science, avec les sociétés de gestion des droits, ainsi qu'avec tous les cercles intéressés aux questions touchant l'audiovisuel.

Les activités de Memoriav en 1996

Développement de l'association

Une assemblée générale extraordinaire a été réunie le 4 juin 1996 au Cinéma Capitol de Berne. Les membres fondateurs de Memoriav ont profité de cette manifestation pour présenter la nouvelle association aux institutions actives dans le domaine de la préservation du patrimoine audiovisuel, à la presse, aux hommes politiques et au public. L'assemblée générale ordinaire de Memoriav s'est tenue à Berne le 12 novembre 1996. Ce fut l'occasion d'accueillir vingt-neuf nouveaux membres. Huit d'entre eux sont des membres collectifs, treize sont des membres institutionnels de soutien et huit ont acquis le statut de membre individuel de soutien. L'agrandissement de l'association constitue une étape importante dans l'élaboration d'un réseau de compétences en matière de sauvegarde de patrimoine audiovisuel.

Les mesures d'urgence

En 1992, un budget global de 6,2 millions de francs provenant du « Fonds de frappe des monnaies » de la Confédération a été débloqué pour des tâches urgentes de restauration et de conservation. En 1996, c'est une première tranche de 800 000 francs qui a été accordée à ces mesures d'urgence. Jusqu'à présent, sur les 6,2 millions accordés, 3,485 millions de francs ont été déjà consacrés au sauvetage immédiat de documents en grand danger de disparition. Cet argent a permis d'effectuer de nombreuses restaurations, parmi lesquelles des films de la Cinémathèque suisse, des documents radiophoniques conservés à la Phonothèque nationale, et des photographies particulièrement menacées.

C'est dans les domaines du son (qui représente à ce jour 45 % des investissements) et du film suisse (37 %) que notre action s'est portée en priorité. Pour ce qui est du son, nous avons pu sauver, grâce au soutien efficace de la Phonothèque nationale suisse, un nombre considérable d'enregistrements d'émissions radiophoniques en provenance des trois plus grandes régions linguistiques du pays. Environ 21 250 disques 78 tours gravés par les studios depuis les années cinquante ont été copiés sur des supports modernes et sont maintenant catalogués et dûment documentés. Ces sauvetages furent effectués sur place (à Genève, à Lausanne, à Bâle – où a été également traité une grande partie du matériel de Zurich – et enfin à Zurich grâce à une station de secours) où des stations de copiage avaient été mises en place. La saisie de la documentation et des notices catalographiques dans une banque de données spécialement créée à cet effet a été réalisée à l'aide de *notebooks*. Précisons encore que ce même travail de documentation a été effectué pour les fonds conservés à Coire. Plus de 4700 émissions (une émission étant enregistrée en moyenne sur cinq disques) ont ainsi pu être sauvées, et ce à un coût moyen de cinquante francs par émission.

Dans le domaine du film, une quinzaine de longs métrages et une quarantaine de courts métrages documentaires conservés à la Cinémathèque suisse à Lausanne ont été copiés ; le support nitrate de ces films étant extrêmement dangereux à cause de sa propension à s'auto-enflammer avec le temps, il était devenu indispensable de les copier sur des pellicules plus stables.

Quant à la photographie, les quelque 50 000 francs qui lui sont consacrés chaque année ont permis de sauver des collections de grande valeur. La plus extraordinaire d'entre elles est certainement celle du photographe

Carlo Ponti. Une vingtaine d'œuvres montées de façon qu'on puisse voir les paysages de jour et de nuit grâce à un appareil spécial appelé mégaléthoscope ont fait l'objet d'une restauration complète.

Ces mesures d'urgence ont encore permis de financer une partie du projet « Politische Information » mené conjointement par les Archives fédérales et la chaîne de télévision suisse alémanique SF DRS, projet qui consiste à sauver l'intégralité du journal télévisé. Nous avons ainsi pu sauver les émissions des années quatre-vingt produites sur support U-Matic, technologie en voie de disparition.

Dans tous les cas, comme on peut le voir, les critères pris en considération par l'association sont l'urgence et la possibilité d'améliorer la diffusion du patrimoine audiovisuel suisse.

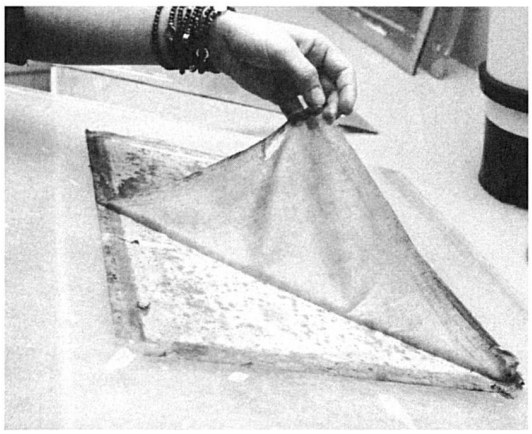

Fig. 1 et 2 : planche de Carlo Ponti en cours de restauration représentant la Place Saint-Pierre à Rome. Photographies : Christophe Brandt, « La Chambre claire », Neuchâtel.

Les projets financés par le budget des festivités fédérales de 1998

Des crédits spéciaux liés aux commémorations fédérales de 1998 et destinés à la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle ont permis d'étendre le projet pilote « Politische Information » à d'autres périodes moins menacées. Les Archives fédérales, la chaîne de télévision suisse alémanique SF DRS, la Télévision suisse romande (TSR) et la Cinémathèque suisse ont signé des conventions par lesquelles ces institutions garantissent la préservation et la transmission des éditions nationales du « Téléjournal » depuis ses débuts. Le projet « Politische Information » implique également la restauration et le transfert des éditions du Ciné-Journal et de la Wochenschau. L'objectif de ces mesures est de préserver les actualités audiovisuelles de 1940 jusqu'à nos jours et de faciliter leur accès aux chercheurs.

Le projet VOCS (Voix de la culture suisse) est mené en collaboration avec la Bibliothèque nationale, à Berne, représentée par les Archives littéraires, et les archives de la Radio Suisse Romande. Ce projet consiste à préserver et rendre accessible, sous une forme numérisée, un choix d'enregistrements sonores originaux de personnalités littéraires et culturelles suisses. Ces documents sont complétés par des sources écrites ou iconographiques provenant des Archives littéraires. Les aspects techniques d'entreposage et d'accès aux fichiers seront pris en charge par le projet SIRANAU, conduit par l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Radio Suisse Romande et la Phonothèque nationale suisse.

Esquisse du concept « Réseau »

Comme nous venons de le préciser plus haut, la création de Memoriav a pour but de répondre aux besoins de la conservation du patrimoine audiovisuel suisse. À une solution centralisée, il a été préféré une approche décentralisée impliquant une coopération avec des partenaires déjà actifs dans le domaine audiovisuel. Le projet « réseau » doit permettre de mettre en place une organisation et une infrastructure aptes à satisfaire les exigences suivantes :

- améliorer la communication et les échanges entre partenaires ;
- éviter une dispersion des moyens et des ressources disponibles ;
- augmenter le niveau de compétence ;
- permettre aux professionnels des institutions partenaires et aux chercheurs recourant de plus en plus aux sources audiovisuelles d'accéder de façon généralisée aux informations sur les institutions, aux références des documents et enfin aux documents eux-mêmes.

Le comité directeur de Memoriav a admis le principe d'un réseau informatique ouvert à tout le monde. Chaque site doit se doter de l'infrastructure informatique nécessaire pour se connecter au réseau et doit disposer d'une personne de contact. Des informations standards seront établies, mais chaque site conserve l'autorité de décision sur l'accès à ses propres don-

nées. Le projet est à l'heure actuelle en phase de conceptualisation. Précisons tout de même que ce réseau ne doit pas être vu comme une machine informatique supplémentaire implantée dans le paysage audiovisuel. Le réseau est d'abord un lieu d'échanges de compétences entre des personnes et des institutions. Ses premières fonctions devraient être opérationnelles dès 1997.

Relations publiques et campagnes de sensibilisation

L'image de Memoriav a été développée en étroite collaboration avec le service graphique de la Télévision Suisse Romande. Le logo imaginé par ce service a déjà été utilisé sous sa forme imprimée et audiovisuelle. Au cours de diverses manifestations de sensibilisation, Memoriav a mis en pratique le principe de rendre accessibles à un large public les résultats des actions de sauvetage du patrimoine audiovisuel. Tel fut le cas lors de la manifestation « Voir et entendre », qui s'est déroulée le 4 juin au Cinéma Capitol à Berne, et lors de celle intitulée « Des images pour le dire », qui a eu lieu au début du mois de novembre à Vevey. Ainsi, au cours de cette dernière manifestation, des films restaurés datant du début du siècle furent projetés et une exposition au Musée suisse de l'appareil photographique permit au public d'admirer les planches photographiques récemment restaurées de l'exceptionnelle collection Carlo Ponti.

Ancrage politique et financement à long terme

Une proposition au Conseil fédéral sera déposée au début de l'année 1997. Elle est actuellement en procédure de consultation. Le but de cette démarche est d'ancrer les mesures de préservation du patrimoine audiovisuel dans le budget de la Confédération. Toutefois, cette attribution, prévue dans le budget ordinaire du Département fédéral de l'Intérieur et du Département des transports et de l'énergie, n'assure pas le financement à long terme des activités de Memoriav. En plus des subventions fédérales et de la contribution de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, l'association a besoin d'autres sources de financement. Divers contacts sont en cours pour trouver des possibilités de sponsoriser des projets spécifiques. Les sociétés de gestion des droits ont également été sollicitées pour apporter leur soutien à l'action de Memoriav. Ces dernières sont conscientes de l'urgence que représentent l'archivage et la restauration du patrimoine audiovisuel créé par leurs membres et sont ouvertes au dialogue pour trouver des solutions communes.

Organisation de l'association

Toutes ces tâches nécessitent un suivi important que ne peut assurer le comité directeur de l'association formé de personnes qui assument

déjà la direction des institutions partenaires. Aussi un secrétariat général constitué d'un poste et demi a été mis sur pied pour effectuer les travaux de coordination. Aujourd'hui, deux personnes travaillent déjà à mi-temps. Des bureaux sont loués depuis la mi-mai 1996 auprès de la Radio Suisse Internationale (SRI), à la Giacomettistrasse à Berne. Outre les avantages logistiques que représente cette proximité, des perspectives intéressantes s'ouvrent pour développer des synergies techniques dans le futur. Certains studios de la SRI, n'étant pas totalement occupés, pourront être utilisés ultérieurement pour des besoins de copiage de documents.

Perspectives pour 1997

La mise sur pied du projet « Réseau » sera prioritaire en 1997. Le développement du concept sera assuré par un groupe de travail composé des membres du comité directeur et du secrétariat général ainsi que d'experts pour les

questions d'ordre technique et juridique. L'association désire par ailleurs améliorer la collaboration avec les auteurs, les producteurs et les diffuseurs du patrimoine audiovisuel ainsi qu'avec les sociétés de gestion des droits. Memoriav souhaite également lancer une étude portant sur la vidéo. Des contacts seront également pris avec les radios et télévisions locales, afin d'évaluer l'ampleur de la tâche avant d'engager des moyens pour la restauration de documents. En prévision d'une intensification de ses activités, l'association engagera au début de l'année une troisième personne à mi-temps pour son secrétariat général. L'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu en avril, sera l'occasion de présenter les résultats du projet « Politische Information ». D'autres manifestations sont prévues, au cours desquelles Memoriav donnera des nouvelles de l'avancement des projets et des mesures d'urgence. Certaines de ces manifestations seront organisées en collaboration avec d'autres institutions œuvrant dans le domaine du son et de l'image. Un bulletin d'information paraîtra pour la première fois en 1997. Sa périodicité n'est pas encore fixée, mais il sera complété par des informations diffusées sur Internet.

En guise de conclusion

L'actualité nous le rappelle, il est vital pour notre pays de mieux maîtriser la conservation et la diffusion de notre patrimoine culturel et informationnel. Aux problèmes déjà complexes que pose la conservation des documents imprimés s'ajoutent aujourd'hui ceux du traitement de l'audiovisuel et du multimédia. Dans ce cadre, Memoriav propose un début de solution qu'on pourrait résumer sous la forme de ces quelques préceptes : agissons vite et efficacement, mettons-nous ensemble, profitons de nos expériences respectives et ne dispersons pas nos ressources !

Cependant il ne faut pas se leurrer. Cette association, et par conséquent les divers partenaires qui la composent, sont loin de disposer des moyens qui seraient nécessaires à la maîtrise de l'ensemble de la question. Le dernier Forum de Davos le montrait clairement : l'Europe n'investit pas suffisamment dans les nouvelles technologies de l'information. Quant à la Suisse, force est de constater qu'elle attend souvent le moment propice pour s'aligner sur ses partenaires européens. Dans le domaine qui nous occupe, cette attitude risque d'être fatale et de conduire à une perte d'informations irrémédiable – de ces informations, précisément, qui s'avéreront si précieuses pour l'avenir du pays dans quelques années. En conséquence, seule la prise de conscience rapide de nos autorités – si elle est suivie d'une action coordonnée et efficace – permettra d'apporter un remède à l'amnésie culturelle et scientifique qui nous guette.

Tim E. Coles, School of Geography and Development Studies, Bath, United Kingdom
et Gareth Shaw, Department of Geography, University of Exeter, United Kingdom

Les annuaires à la Bibliothèque nationale suisse

Depuis le mois de septembre 1992, un projet de recherche, intitulé « European Directories Project », a été mis sur pied à l'Institut de géographie de l'Université d'Exter, portant sur l'étude des annuaires des régions germanophones et romanophones européennes. Les résultats de cette étude seront publiés d'une part sous la forme d'une bibliographie, et d'autre part sous celle d'un « mode d'emploi » qui exposera les conclusions qu'il a été possible de tirer à partir de ce matériel. Il s'agit essentiellement d'informations sur le mode de fonctionnement des agglomérations urbaines d'hier et d'aujourd'hui. Publiés régulièrement depuis le milieu du XIXe siècle, à une époque où le recensement des Suisses en était encore à ses premiers balbutiements, ces annuaires constituent une source d'information bien supérieure à la statistique officielle, puisque étant de parution plus fréquente, de diffusion plus large et couvrant une plus longue période.

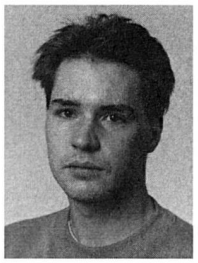

Dans le cadre de ce projet, les soussignés ont consulté les collections de la Bibliothèque nationale suisse en juin 1993 et en février 1995. Outre un très large fonds de sources imprimées constitué de monographies, de journaux, de périodiques, etc., la Bibliothèque nationale suisse possède également une collection impressionnante d'annuaires, livres d'adresses, indicateurs ou autres bottins.[1] Le rapide tour d'horizon qui va suivre traite des éditions publiées avant 1950 à l'usage des villes, des circonscriptions, des régions et des cantons. Furent toutefois laissés de côté les annuaires spécialisés, et en particulier les bottins recensant les membres de certaines professions (médecins, prêtres, etc.).

Qu'est-ce qu'un bottin ?

Un *town directory*, comme disent les Anglais, est un reflet très fidèle de toutes les facettes de la vie urbaine. Quoique le contenu exact de l'annuaire suisse ait évolué et qu'il continue d'évoluer, trois traits distinctifs caractérisent cette publication : on y trouve tout d'abord une liste de résidents présentée suivant l'ordre alphabétique des patronymes, puis une section commerciale dans laquelle les professions et les occupations sont également classées par ordre alphabétique, et enfin ce qu'on pourrait en quelque sorte appeler une « section administrative », dans laquelle sont décrits les autorités municipales, les institutions ainsi que leurs principaux représentants. Aussi n'est-il pas étonnant que les annuaires représentent une source de choix pour tous ceux qui s'efforcent de reconstituer les structures familiales, sociales, commerciales et administratives de la société suisse en période d'industrialisation.

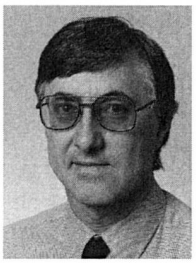

Par ailleurs, les annuaires offrent au chercheur un très riche champ d'investigation par les informations diverses et souvent éphémères qu'ils contiennent. De nombreux éditeurs ont par exemple accepté d'insérer des annonces dans leurs pages, de manière à mieux couvrir les prix élevés de production. Cette publicité représente une formidable opportunité pour tous ceux qui s'intéressent aux diverses habitudes de consommation en Suisse au moment de son industrialisation. En outre, de nombreux annuaires sont pourvus d'esquisses ou de descriptions topographiques dont la présence prouve que ces publications furent également utilisées comme moyen de promotion touristique. C'est ainsi par exemple qu'à la fin des années vingt les bottins de Genève sont fiers de présenter la Société des Nations et le Bureau International du Travail, dans le but évident de montrer la ville comme le centre politique international qu'elle est en passe de devenir.

La valeur de ces sources d'information s'accroît encore par le fait qu'elles livrent également des renseignements statistiques très

1 En allemand, ce fonds est désigné sous la dénomination commune de *Stadtadressbücher*.

utiles sur la population résidente. La représentation de cette dernière est étroitement liée aux méthodes de recensement utilisées par les auteurs des annuaires. Dans plusieurs villes, par exemple à Saint-Gall, on s'est servi des listes d'habitants du *Kontroll-Büro* comme base de travail. Et comme seuls les chefs de familles et les personnes indépendantes financièrement figuraient dans ces sources officielles, seules ces personnes apparaissent dans les annuaires. C'est ainsi que l'annuaire zurichois de 1900 recense 42 % de la population, tandis que pour d'autres grandes villes, le taux de recouvrement varie entre 25 et 35 %.

Les éditeurs d'annuaires se sont efforcés d'accroître l'exactitude des informations contenues dans leurs publications. Cet effort se remarque particulièrement dans la section commerciale. Grâce à l'industrialisation rapide du pays, de plus en plus de produits parviennent sur le marché, mais les éditeurs d'annuaires sont souvent en peine de ranger tel ou tel commerçant dans la bonne catégorie. De nouveaux produits apparaissent et leurs détaillants ne tombent pas dans les catégories définies ; pour les enregistrer correctement, il faut soit les insérer dans la catégorie la plus plausible, soit leur créer une nouvelle catégorie. Ce problème atteignit des proportions comiques : entre 1870 et 1910, le nombre de classifications dans la section commerciale de l'annuaire de Berne passa de 328 à 554. Une conséquence de ce zèle et de cet amour de la précision fut de glisser le même nom dans plusieurs catégories. Aussi, pour ce qui est des sections de l'annuaire zurichois de 1910 consacrées à l'alimentation et aux vêtements, respectivement 8 % et 17 % des entrées étaient en fait des doublets. Cet exemple montre que les informations contenues dans les annuaires doivent être utilisées avec circonspection. Dans le cas des sections commerciales, le nombre total de commerçants recensés est en fait bien plus grand que le nombre de commerces effectivement actifs en un lieu et à un moment donnés.

L'histoire de l'annuaire en Suisse

Les tout premiers annuaires furent publiés en France, puis en Allemagne et en Grande-Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Malheureusement pour ceux qui étudient l'histoire urbaine helvétique, les premiers véritables annuaires suisses n'apparaissent qu'au cours du premier tiers du XIXe siècle, même si des volumes isolés, tels le *Berner Adress-Handbuch der Handelshaüser und Fabrikanten* et le *Verzeichnis sämtlicher Haüser und Gebaüde der Stadt Basel und ihres Bahns*, furent publiés respectivement en 1795 et en de 1798. Le fonds de la Bibliothèque nationale suisse témoigne de cet essor des annuaires au XIXe siècle : en 1810 pour Zurich, en 1822 pour Soleure, en 1823 pour Bâle, et en 1826 pour Genève. Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas encore d'annuaires publiés périodiquement.

Le principal effort visant à une publication régulière vint entre 1860 et 1880. En fait, en 1880, la plupart des grands centres urbains de Suisse possèdent un annuaire publié périodiquement. À l'annuaire bernois de 1861 succèdent bientôt ceux de Lucerne et de Saint-Gall la même année, puis ceux de Bâle et de Schaffhouse (1865), de Zurich (1867), de Genève (1870), de Winterthur (1872) et de Lausanne (1875). Pour ce qui concerne la périodicité de certaines publications, elle semble tarder à s'imposer : par exemple, la première édition de l'annuaire saint-gallois fut publiée en 1861, suivie par une deuxième en 1875 et une troisième et 1880 ; entre 1880 et 1891, un annuaire fut publié tous les quatre ans, et tous les deux ans entre 1891 et 1900 ; c'est seulement après 1900 que la publication devint annuelle.

Le nombre d'annuaires continua de s'accroître au tournant du siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale (voir plus loin le tableau des annuaires suisses parus entre 1750 et 1950). Durant la Seconde Guerre mondiale, quelques annuaires virent leur publication suspendue, sans doute en raison d'un manque de demande ou d'une pénurie en matière première. De même, quelques plans de villes furent retirés des annuaires car ils présentaient un risque pour la sécurité. Pourtant, dans l'ensemble, aucune des deux guerres mondiales n'eut d'impact notable sur la publication des annuaires ; dans les plus grandes villes, celle-ci se poursuivit intégralement durant les années quarante ; et naturellement, aujourd'hui, les bottins de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich continuent de paraître.

Les caractéristiques du fonds d'annuaires de la Bibliothèque nationale suisse

Les annuaires forment une partie du fonds d'Helvetica et portent la cote Q. Quoique la Bibliothèque nationale suisse n'ait jamais joué *de jure* le rôle d'une *copyright-library* (puisqu'il n'existe en Suisse aucun dépôt légal dont la Bibliothèque pourrait bénéficier), elle a toujours rempli *de facto* cette fonction pour les éditeurs d'annuaires désireux d'y déposer leur production et de la conserver pour la postérité. Certes, même si cette collection n'est pas tout à fait complète, elle est considérable, puisqu'elle comprend un total, pour les années considérées, de 576 éditions (voir le tableau des annuaires suisses parus entre 1750 et 1950).[2]

Considéré du point chronologique, le fonds de la Bibliothèque nationale suisse correspond fidèlement au développement décrit plus haut : 76 % des annuaires disponibles ont paru après 1900. Du point de vue géographique, ils couvrent, comme on peut s'y attendre de la part d'une collection nationale, l'ensemble du pays. Même s'ils sont en plus grand nombre pour les villes germanophones, cela ne signifie pas pour autant que les régions francophones ou italophones soient sous-représentées. Si pour ces régions il existe moins de bottins, c'est parce que de petites localités ont renoncé à leur propre édition, étant déjà intégrées dans les annuaires des chefs-lieux. Ainsi par exemple, l'*Indicateur vaudois : Livre d'adresses de Lausanne et du canton de Vaud* de 1925 ne donne pas seulement des renseignements sur la ville de Lausanne, mais aussi sur presque toutes les localités du canton : sur les villes de Vevey (12 678 adresses), de Montreux (19 000), de Nyon (5291) et de Pully (3850) comme sur le village de Rossenges (75). Il y a là un net contraste avec la Suisse allemande pour laquelle la formule « une ville, un annuaire » a valeur de principe.

De manière générale, le fonds d'annuaires s'avère assez complet pour les grandes villes ; il se tire même avantageusement d'une comparaison avec les fonds plus ciblés des archives et des bibliothèques municipales. Ces dernières possèdent fort peu de titres qui ne seraient pas également présents dans la collection de la Bibliothèque nationale. Mieux encore : la Bibliothèque nationale peut s'enorgueillir de conserver de rares spécimens européens : l'*Adressenbuch der Republik Bern* de 1836 est l'un des seuls annuaires européens munis d'une vue de la ville en perspective frontale (fig. 1) ; l'*Indicateur Veveysan* de 1856 est l'un des rares bottins à avoir été publié sous une forme manuscrite (fig. 2). Dans les deux cas, ces annuaires sont remarquablement bien conservés eu égard à leur grand âge. C'est en fait une caractéristique du fonds de la Bibliothèque nationale suisse : chaque exemplaire est intact et les plans de villes qui les accompagnent sont, en règle générale, toujours là. – Cet état de conservation exemplaire tient peut-être au fait que ce fonds est demeuré longtemps une source historique méconnue, et à tout le moins inexploitée... Il est en tout cas indéniable que les soins précautionneux avec lesquels les usagers et le personnel de la Bibliothèque ont entouré ce fonds d'annuaires aura contribué à en faire une source inestimable et irremplaçable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sites urbains aux XIXe et XXe siècles.

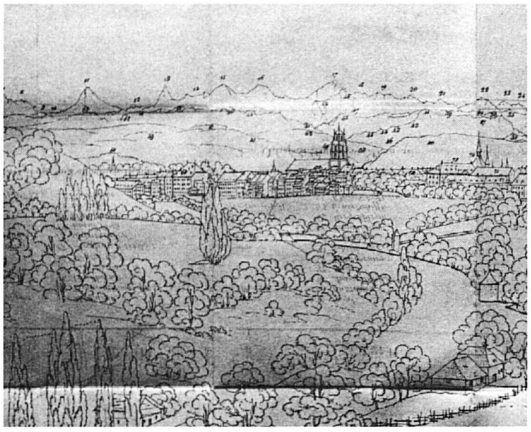

Fig. 1 : Berne vue frontale (1836). Tiré de l'*Adressenbuch der Republik Bern.*

Fig. 2 : *Indicateur Veveysan*, 1856.

2 Note de la réd. : la comparaison des rubriques du tableau met en lumière un problème fondamental auquel la Bibliothèque nationale est confrontée dans son mandat de collection en l'absence de dépôt légal national : l'exhaustivité à laquelle elle s'efforce de tendre n'a jamais pu être atteinte.

Remerciements

Les auteurs remercient le Leverhulme Trust de son soutien à leur travail de recherche.

Bibliographie

Jean-Daniel Candaux : « Les premiers bottins genevois (1826–1879) », in *Musées de Genève,* vol. 201, 1980, pp. 13–17.
« Luzerner Adressbücher im 19. Jahrhundert », in *Luzerner Neueste Nachrichten,* 13 novembre 1963, 6.
« Wer wohnte wo ? Ein 125jähriges Adressbuch als Fundgrube für den Familienforscher », in *Luzerner Tagblatt,* 14 septembre 1963, 12.

Annuaires suisses parus entre 1750 et 1950 / Collections de la Bibliothèque nationale suisse

Années	parus	disponibles à la BN
1790–1799	2	1
1800–1809	1	0
1810–1819	4	3
1820–1829	6	2
1830–1839	7	3
1840–1849	6	3
1850–1859	6	1
1860–1869	15	12
1870–1879	23	18
1880–1889	37	31
1890–1899	88	66
1900–1909	104	86
1910–1919	94	80
1920–1929	103	88
1930–1939	115	91
1940–1950	104	91
Total	715	576

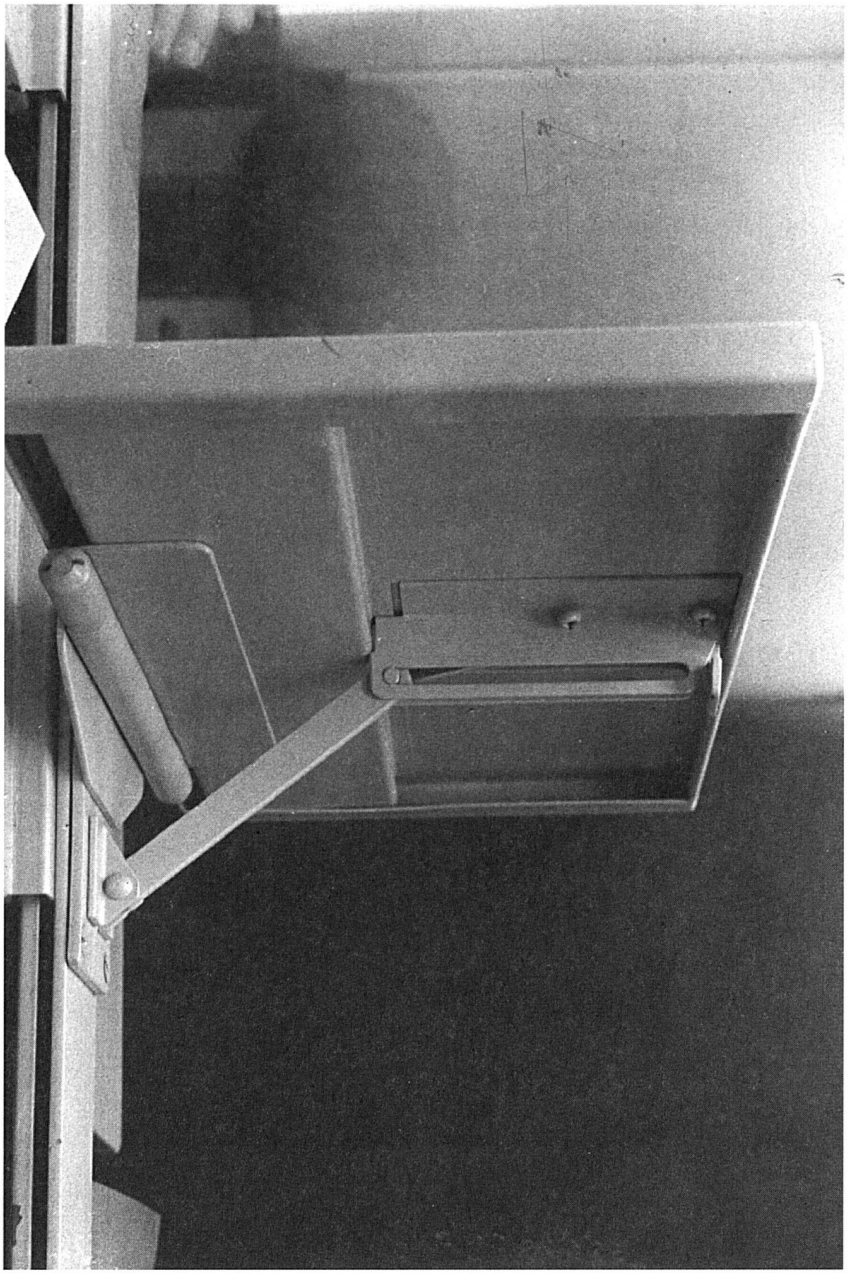

Stéphanie Cudré-Mauroux, collaboratrice scientifique aux Archives littéraires suisses

« Maurice Chappaz. Écriture et errance » – souvenirs et perspectives

Mon idéal depuis l'enfance est incarné tantôt
par le vagabond, tantôt par le patriarche.
(Portrait des Valaisans en légende et en vérité)

À plusieurs reprises, Maurice Chappaz parle de Cingria et de Roud, deux modèles littéraires à l'influence formatrice, chacun correspondant à l'un des versants de sa personnalité. Le premier incarne le *vagabondage incessant* et le second l'exploration intérieure, la fascination du monde invisible :

Il y a un voyage continuel dans Cingria, il y a l'instant comme une étincelle, tout change, tout se renouvelle. Et puis par rapport à la vie sociale, il y a le marginal, intégré au monde, intégré à la nature, au mouvement de la vie plus que ceux qui ont des appuis sociaux. Il va être près d'un chat qu'il rencontre, près d'un bouquet de fleurs, près d'un homme qui passe, près d'une petite gare. Et l'aventure saisit ce bouquet, cet homme, ce chat. [...] J'ai été séduit par cette poésie et ce genre de vie.

Cette sorte de frémissement permanent, de liberté totale, de destin ondoyant tentera Maurice Chappaz qui pourtant ne s'y livrera jamais complètement, sans cesse retenu ou rappelé vers son pays, ses terres, ses vignes, ses maisons par les événements (mobilisation lors de la Seconde Guerre mondiale, rencontre de S. Corinna Bille, naissance des enfants...).

À l'opposé, Maurice Chappaz fut également séduit par la vie sédentaire de Gustave Roud, son profond attachement au lieu, à sa région – Carrouge et le Jorat –, son extrême attention aux choses simples et belles de la vie quotidienne.

J'ai vu Roud un soir dans une maison à Lausanne. Il y a un merle qui s'est mis à chanter sur la pelouse cinq étages plus bas, et Roud s'est penché, l'a regardé, exactement comme s'il rencontrait un très grand musicien. Il y avait une politesse de tout son corps par rapport à cet oiseau, un mot qu'il a dit pour aller l'écouter en se penchant, qui était saisissante. J'ai vu Roud de la même façon saluer les marguerites au bord d'un talus et se pencher vers elles. Il avait de la tendresse pour elles comme pour de véritables personnes.

Maurice Chappaz a été attiré par la vie solitaire de Gustave Roud qui permettait aux présences invisibles d'affleurer.

Toutes proportions gardées, monter une exposition relève également de la sédentarité et du vagabondage. C'est un peu jouer sur les mots mais à peine.

En 1995, Thomas Feitknecht, responsable des Archives littéraires suisses, et Marius Michaud, son suppléant, m'ont demandé si j'avais l'envie et le courage de m'attaquer à cette entreprise : ma réponse a immédiatement été oui. C'était un superbe défi, très motivant.

L'élaboration de l'exposition *Maurice Chappaz. Écriture et errance* était liée, pour moi, à l'établissement de l'inventaire du fonds Maurice Chappaz. Le travail d'archivage des manuscrits des œuvres – de nature plutôt statique si l'on excepte les nombreux allers et retours entre les magasins, les entrepôts de matériel et la table de travail – est un passage obligé vers la connaissance en profondeur d'un auteur. L'inventaire se faisant, on se familiarise avec les brouillons de l'écrivain, passant des premiers scénarios, plans ou ébauches, au manuscrit définitif par les états successifs de l'œuvre. Le livre *in statu nascendi* se construit sous les yeux de l'archiviste et lui suggère de nombreuses clefs de lecture. C'est ici que l'esprit se met à vagabonder, penchant plutôt pour l'approfondissement de tel ou tel thème, récurrent ou pas, jouant, jonglant avec les possibilités qu'il recèle, jaugeant s'il y a matière à exposition ou non.

Ainsi, je m'étais plu, à un certain moment, à imaginer une exposition qui fût centrée sur les textes mortuaires du poète valaisan. Le passage vers l'au-delà, le dernier voyage, est un moment qui préoccupe beaucoup Maurice Chappaz, qu'il s'agisse de la mort de ses

proches ou de la sienne. Une terrible fascination l'habite. D'ailleurs, il apprivoise la mort en la guettant auprès des personnes aimées ; il surveille les agonies, cherche des signes, décrit les derniers regards (l'incandescence bleue de celui de sa tante, celui de Corinna, très calme entre le gris-bleu et le violet)... En 1977, il écrivait : « Je songe à un Livre des Morts de ma famille. J'ai noté ces passages qui me fascinent. Je comprends les peintres qui ont accumulé les études au chevet de leurs aimées mourantes. Hodler. » Maurice Chappaz n'écrit pas, suivant son projet, *un* livre mais *des* livres des morts : *Le Livre de C* et *Octobre 79* paraissent en 1986 et témoignent des derniers jours de S. Corinna Bille. En 1990, *La Veillée des Vikings* évoque les moments ultimes de son oncle Maurice Troillet et de son beau-père, le peintre Edmond Bille. En 1993, Chappaz écrit un adieu à son ami Gabriel Chevalley dans *La Mort s'est posée comme un oiseau.* Dans une longue lettre-journal qu'il écrit à Gustave Roud, il raconte la mort de sa vieille tante Julia, tellement aimée.

Outre sa couleur quelque peu funeste, le projet d'exposer le *Livre des morts* de Maurice Chappaz présentait des inconvénients : de nombreuses composantes de la vie de l'auteur et plusieurs de ses œuvres n'entraient pas dans ce thème, ou difficilement ; les liens et rapports pouvaient sembler forcés, voire incongrus.

C'est en lisant un cahier inédit, du temps du Collège de Saint-Maurice, que la double thématique de la sédentarité et de l'errance s'est imposée. Maurice Chappaz note brièvement quelques-uns de ses projets :

[...] approfondir mes connaissances de la montagne
vivre avec le strict minimum, 5-600-1000 francs par an (en tout cas j'essaierai)
15 jours du mois de juillet, un chapeau de paille, des salopettes, un banc, absolument pas bouger
monter un cirque avec des amis, une roulotte de bohémiens pour voyager en France (je puis apprendre l'accordéon, faire un numéro tir, Claude aussi et de force, G.B. [Georges Borgeaud] [...], F.G. [Fernand Gay] (G.R.) [Gilbert Rossa] les clowns et du théâtre, reste encore G.C. [Gabriel Chevalley], 2 danseuses, ménagerie peu encombrante : 1 chien de chasse, qlqs marmottes et 2 oursons) [...]

C'est tout un programme ! Les livres à venir, les passions futures, l'ambivalence sédentarité- errance habitent ces notes de jeunesse. J'ai été séduite par cet enthousiasme, proche du monde du *Grand Meaulnes,* auquel toute une génération de collégiens de Saint-Maurice s'est identifiée. Et je suis partie à la recherche d'échos à ces notes dans l'œuvre et dans la vie de Maurice Chappaz. Les livres foisonnaient de citations m'encourageant dans ce sens ; il n'y avait que l'embarras du choix. Par ailleurs, lors de sa visite à Berne, en février 1996, pour l'identification de milliers de photographies de son fonds, Maurice Chappaz avait répondu à nos questions dans un enregistrement de plusieurs heures au cours duquel il disait se retrouver pleinement dans ces deux mouvements de fuite et de retour qui caractérisent les tensions internes du poète « errant ».

Une fois la thématique choisie, tout reste à faire ; l'élaboration du corpus, le choix des personnalités-amies qui doivent figurer dans l'exposition, l'établissement des textes l'accompagnant, le contact, d'abord hebdomadaire, puis quasi quotidien avec les graphistes Corrado Luvisotto et Vincent Marbacher, les rencontres avec les éditeurs Alain Rochat et François Rossel pour le livre que l'on s'engage à leur fournir, la préparation des documents pour l'établissement des fac-similés, les visites à Maurice Chappaz avec mes collègues Marius Michaud ou Marie-Thérèse Lathion, le choix des quelque trois cent soixante photographies que nous utiliserons pour le diaporama, puis la coordination avec l'atelier de photographie de la Bibliothèque nationale suisse (Sylvia Schneider et Peter Sterchi), les discussions avec mes collègues Ruedi Probst, Ueli Weber et Peter Erismann pour le dossier *Quarto,* les demandes de prêt, le choix des documents sonores et vidéos puis l'établissement des copies et des mixages avec des techniciens de l'image et du son...

Je fus saisie d'une sorte de mimétisme, comme si la thématique choisie me forçait à adopter son propre rythme, comme si elle se jouait à l'avance de toutes les résistances que je pouvais lui opposer. Aux journées studieuses à ma table de travail des Archives littéraires succédaient de mémorables escapades en Valais ; notamment celle où Marie-Thérèse Lathion et moi nous sommes égarées dans les forêts au-dessus de Vercorin à la recherche du chalet de Maurice Chappaz, au fond du Vallon de Réchy.

Ou cette autre qui nous avait vus, Vincent Marbacher, Marius Michaud et moi, rentrer du Valais, la voiture pleine de documents, une photographie panoramique de deux mètres de long, posée sur nos têtes, seul espace libre du véhicule. Pour notre désagrément momentané, notre cher graphiste avait repéré sur cette photographie le petit bout de montagne qu'il lui fallait *absolument* pour son concept... Et c'est le Grand Combin que nous avons été enchantée (plus tard !) de voir figurer sur les panneaux bleus du couloir de la Bibliothèque nationale.

Le diaporama était aussi à lui seul une aventure ; il fallut d'abord choisir parmi des milliers de photographies du fonds Chappaz-Bille, auxquelles se sont ajoutées celles plus récentes de Michène Chappaz couvrant les dix dernières années. Après avoir sélectionné quelque trois cent soixante vues, nous avons demandé à Sylvia Schneider de bien vouloir établir des doubles. Puis Vincent Marbacher a repris toutes ces photos, les a recadrées, pour leur donner une nouvelle vie, plus dynamique et plus médiatique. Le laboratoire de photographie de la Bibliothèque nationale et Peter Sterchi se sont chargés de réaliser les diapositives, leur imprimant un filtre bleu ou sépia selon qu'il s'agissait d'une illustration de l'errance ou de la sédentarité. Il nous restait à organiser la projection, c'est-à-dire synchroniser les quatre appareils au moyen de deux tables de mixage. Pour ce faire, nous avons dessiné des portées musicales, une pour chaque appareil, qui étaient censées nous donner les indications de fondu enchaîné et du passage des diapositives. Je dictais : « gauche – droite – cut – fondu enchaîné », et Vincent Marbacher gérait les tables de mixage. Une seule fausse impulsion et nous étions contraints de recommencer tout l'enregistrement ! En effet, le système avec lequel nous travaillions ne nous autorisait aucune correction en cours d'enregistrement !

Après nous être improvisés techniciens, spécialistes-producteurs, nous fûmes forcés de jouer les électriciens ! La veille du vernissage, à 22 heures, notre projection ne fonctionnait pas ; un des appareils n'était plus capable de capter le signal sonore de l'enregistrement CD qui synchronise le tout. Le câble de liaison nous avait lâchés ; nous étions épuisés, désespérés, maudissant cette fichue idée qui nous était venue quelques mois plus tôt... Le diaporama est probablement l'une des techniques les plus subtiles, sensibles ou émouvantes qui soit, mais la fragilité de ce système paraît à la mesure de son pouvoir émotionnel !

L'exposition montée, elle doit se défendre toute seule ; elle semble d'ailleurs très vite douée d'une vie propre. Elle se nomadise, faisant halte ici ou là.

Chaque lieu d'exposition nécessite d'importantes adaptations. Au Manoir de la Ville de Martigny, qui accueillera l'exposition après la Bibliothèque nationale suisse, les salles se répartissent sur trois étages ; les locaux, fort différents du couloir de notre Bibliothèque nationale, empêcheront la reconstitution des deux images en perspective. Les salles n'ont pas suffisamment de profondeur pour que l'illusion d'optique puisse se reformer, les plafonds sont plus bas, la superficie plus importante... Il faut reprendre le concept, l'assouplir à certains moments, repenser l'exposition dans un autre cadre. Nous ajouterons encore à notre exposition quelque trente agrandissements photographiques qui nous permettront d'« habiller » le Manoir de la Ville de Martigny.

La récompense d'une telle entreprise, c'est le plaisir de l'auteur que nous fêtons. Maurice Chappaz s'est déclaré enchanté de cet hommage ; son émotion, le soir du vernissage, en témoignait. Et la presse nous a comblés ; plus de trente articles dans tous les journaux importants (dont des dossiers dans le *Journal de Genève*, le *Kleine Bund*, *Coopération*, *La Liberté*, ou le *Passe-Muraille...*). La télévision et la radio sont venues aussi à plusieurs reprises réalisant de riches émissions sur Maurice Chappaz (je pense notamment au magnifique témoignage d'Isabelle Rüf pour *Espace 2*).

Mais ce n'est pas terminé. L'exposition continuera sa tournée en France et au Canada où elle subira de nouveaux ajustements. Pour un certain temps du moins, sa vie semble toute tracée. Elle appartient, comme le narrateur du *Testament du Haut-Rhône*, à une famille, celle de « la cité bohémienne ».